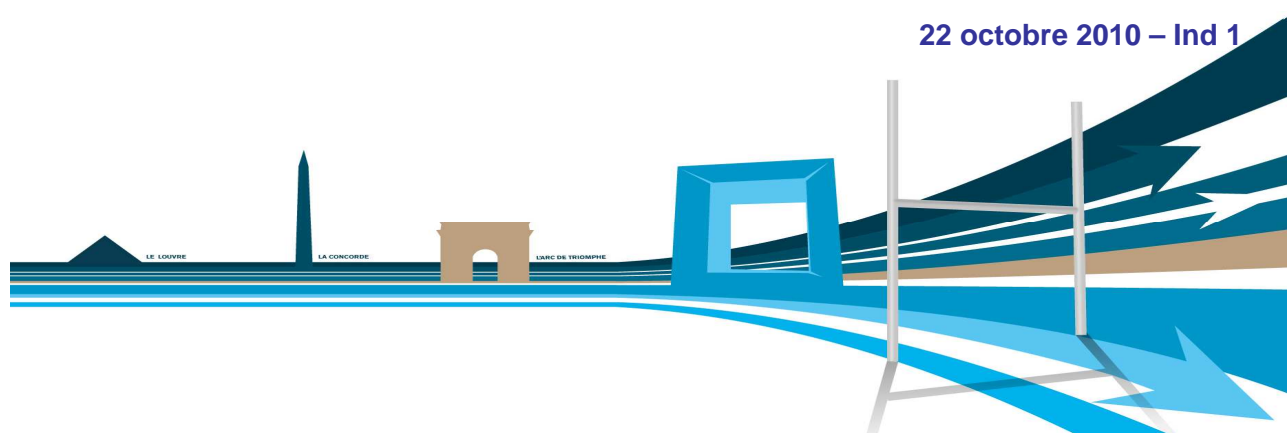




# LE PROJET ARENA 92

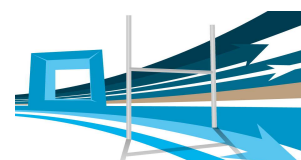
DOSSIER DE CONCERTATION ORGANISEE SOUS L'EGIDE DE LA  
COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

22 octobre 2010 – Ind 1

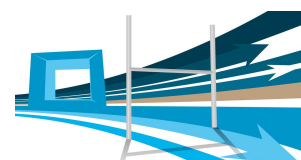


Seine Nanterre Arche  
Etablissement Public d'Aménagement

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION</b>	<b>4</b>
1.1.	OBJET DU DOSSIER	4
1.2.	LES OBJECTIFS DU PROJET	5
1.3.	LE PERIMETRE DU PROJET SOUMIS A CONCERTATION	5
1.4.	CARTE D'IDENTITE DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	6
1.5.	CALENDRIER DE LA CONCERTATION	10
1.6.	CALENDRIER DE L'OPERATION	12
<b>2.</b>	<b>MOTIVATIONS ET ORIGINALITE DU PROJET</b>	<b>13</b>
2.1.	UN PROJET AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE NANTERRE – LA DEFENSE	13
2.2.	L'ARENA 92, UN PROJET DE TERRITOIRE	14
2.3.	UN PROJET DE STADE AU NIVEAU DES AMBITIONS DU CLUB RESIDENT	15
2.4.	UN PROJET SUPPORT AU DISPOSITIF EURO 2016	16
2.5.	UN PROJET D'ARENA AU FINANCEMENT ENTIEREMENT PRIVE	16
2.6.	UN PROJET RECONNU D'INTERET GENERAL	17
<b>3.</b>	<b>L'ARENA 92 DANS SON ENVIRONNEMENT URBAIN</b>	<b>18</b>
3.1.	INTEGRATION URBAINE	18
3.2.	LES ENJEUX URBAINS	20
3.2.1.	Un projet d'aménagement en cours	20
3.2.2.	Une démarche de diversification fonctionnelle	20
3.2.3.	Une qualité architecturale sur l'axe historique parisien	22
3.3.	LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES	22
<b>4.</b>	<b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : UN ESPACE CITOYEN</b>	<b>24</b>
4.1.	UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE EXEMPLAIRE	24
4.2.	ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS	25



4.3.	AMBIANCE ACOUSTIQUE DE L'ARENA 92	26
4.4.	GESTION DES DECHETS	27
<b>5.</b>	<b>LES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET ARENA 92</b>	<b>27</b>
5.1.	LES ACTIVITES DE L'ARENA 92	27
5.1.1.	L'activité sportive résidente : les matchs de rugby du club résident (Racing Métro 92)	27
5.1.2.	Les autres activités culturelles et sportives utilisant l'enceinte (terrain et tribunes)	27
5.1.3.	Les activités événementielles n'utilisant que les annexes de l'Aréna 92	27
5.1.4.	Les activités permanentes	27
5.1.5.	Les conséquences de cette polyvalence	27
5.2.	REGLEMENTATIONS	27
5.3.	LES GRANDES FONCTIONS	27
5.3.1.	L'ARENA proprement dite	27
5.3.2.	Fonctions accessibles directement depuis l'espace public	27
5.3.3.	Hors enceinte	27
5.3.4.	Schémas fonctionnels généraux	27
5.4.	L'AIRE CENTRALE : DE JEUX OU DE SPECTACLES	27
5.4.1.	Extrait des règlements pour l'activité résidente	27
5.4.2.	Contraintes dimensionnelles	27
<b>6.</b>	<b>UN CLUB RESIDENT : LE RACING METRO 92</b>	<b>27</b>
6.1.	UNE HISTOIRE, UNE LEGENDE	27
6.2.	UN CLUB FORMATEUR	27
6.3.	LE CLUB DES HAUTS DE SEINE	27
6.4.	UN CLUB DU TOP14 : UNE HISTOIRE D'AVENIR	27



**1.1. OBJET DU DOSSIER**

Le présent dossier est établi suite aux recommandations émises par la CNDP, dont un extrait de sa décision du 02 juin 2010 est rappelé ci-après :

« (...)

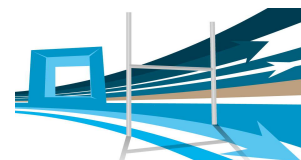
*Elle recommande à la société OVALTO investissement et à l'Etablissement public d'aménagement Seine Arche d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes :*

- *elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante, que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant,*
- *elle fera une large place à l'information, par une publicité élargie, et à l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques,*
- *elle portera également sur la desserte du stade en liaison avec les débats publics sur les projets de réseaux de transport public du Grand Paris, d'Arc Express et d'Eole et sur les modalités de concertation après enquête publique et durant le chantier,*
- *elle fera l'objet d'un compte-rendu à la Commission nationale.*

(...)



*(Image issue d'une faisabilité non représentative du projet définitif)*



## 1.2. | LES OBJECTIFS DU PROJET

---

Le présent dossier concerne le **projet de construction d'un « Stade Aréna » à Nanterre nommé provisoirement Aréna 92. Il intègre des équipements de bureaux et de commerces/restaurants, ainsi que l'aménagement de ses abords immédiats s'inscrivant dans le projet urbain des Jardins de l'Arche.**

L'ARENA 92 est un projet à caractère privé sans financement public. Il a pour objectif d'être un équipement sportif et culturel à destination du grand public.

Bien que financé et exploité par le secteur privé, cet équipement viendra harmonieusement:

- **enrichir l'urbanité de ce site**, véritable rotule urbaine entre des territoires actuels en partie en friche et en devenir des quartiers de la Défense et de Nanterre,
- **accompagner le geste architectural de l'axe historique** Tuilerie-Concorde-Etoile-La Défense,
- **développer l'offre d'infrastructures sportives et culturelles en France**,
- **soutenir les activités sportives de haut niveau** en offrant une résidence au Club de rugby du Racing Métro 92, dont les ambitions sont internationales,
- **compléter l'offre culturelle** de l'Ile-de-France avec le concours d'une société de production résidente,
- **étoffer l'offre des outils** pouvant être directement ou indirectement utilisés dans les dispositifs de **compétitions internationales** auxquelles la France peut se porter candidate.

Dans la lignée des conclusions des rapports de la Commission dite « Philippe SEGUIN », concernant la construction de nouveaux stades en France et de la Commission dite « Aréna » pour la construction de grandes salles en France, ce projet présente donc un caractère d'intérêt général.

Cette reconnaissance d'intérêt général a été obtenue du Ministère de la Santé et des Sports le 26 Août 2010. Elle permettra d'accompagner efficacement le projet dans tout son parcours administratif et facilitera son intégration dans son environnement avec notamment des adaptations de PLU en procédure simplifiée.

## 1.3. | LE PERIMETRE DU PROJET SOUMIS A CONCERTATION

---

Le projet d'ARENA 92, financé et exploité par le secteur privé a pour Maîtrise d'Ouvrage la société RACING ARENA.

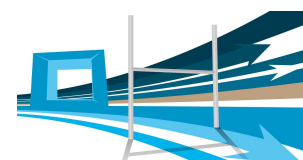
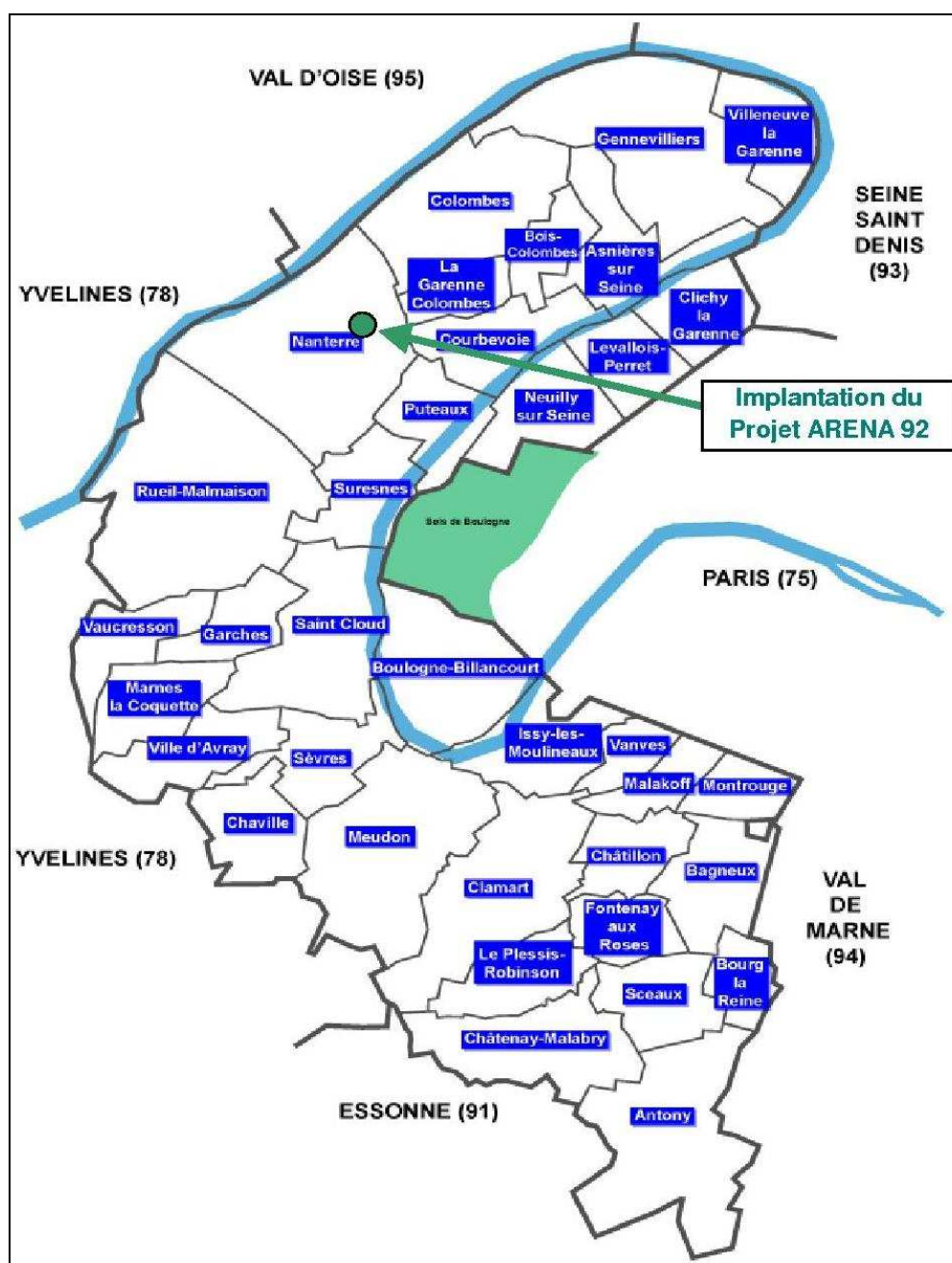
Ses abords immédiats viennent s'inscrire dans le projet urbain des Jardins de l'Arche, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPASA.

La concertation recommandée par la CNDP porte sur le projet d'ARENA 92 et d'aménagement de ses abords immédiats.



## 1.4. CARTE D'IDENTITE DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Plan de situation repérant les Communes Riveraines



**LE PROJET ARENA 92**

DOSSIER DE CONCERTATION ORGANISEE SOUS L'EGIDE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

22 octobre 2010

## Où se situe le projet Aréna 92 ?

Le projet se situe sur le site du Stade des Bouvets, entre les Terrasses de Seine-Arche et l'Arche de La Défense, sur le territoire de la Ville de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine.



## De quoi se compose le projet ?

Le projet s'inscrit dans un programme urbain qui s'articule autour de l'Aréna multi-fonctionnelle qui sera majoritairement utilisée par le club de Rugby Racing Métro 92. Cette Aréna comporte en son sein 28 000 m2 utiles de bureaux, deux



### LE PROJET ARENA 92

DOSSIER DE CONCERTATION ORGANISEE SOUS L'EGIDE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

22 octobre 2010

restaurants et des boutiques. Le projet d'aménagement inclut des espaces publics qui relieront la Grande Arche aux Terrasses Seine-Arche, et desserviront de nouveaux logements, de l'hôtellerie et des commerces et loisirs en rez-de-chaussée.

L'Aréna constitue un levier fort pour constituer une véritable articulation entre Nanterre et la Défense. Le projet urbain dans lequel il s'inscrit prévoit ainsi la réalisation de nouveaux espaces publics reliant les Terrasses de Nanterre à la Défense et différents programmes, notamment résidentiels, commerciaux et hôteliers, qui participeront à diversifier les usages de ce secteur, à en élargir les horaires de fréquentation au-delà de ceux des bureaux, y compris le week-end.



**Périmètre EPASA « élargi »**

**Périmètre ARENA 92**

### Qui se constitue Maîtrise d'Ouvrage du projet ?

La Maîtrise d'Ouvrage du Projet ARENA 92 est portée par Racing ARENA, filiale d'OVALTO Investissement (pour le compte du Racing Metro 92).



Ce stade s'inscrivant dans un projet urbain plus vaste, il est nécessaire de préciser que le Maître d'Ouvrage des aménagements urbains des Jardins de l'Arche est l'EPASA.



#### LE PROJET ARENA 92

DOSSIER DE CONCERTATION ORGANISÉE SOUS L'EGIDE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

22 octobre 2010



### Quelle est la superficie du projet? Quelles sont les capacités de l'Aréna 92?

Le projet d'ARENA 92 s'implante sur environ 3 ha complété de ses abords immédiats, sur le site du stade des Bouvets . L'adaptabilité de l'ARENA 92 lui permettra d'accueillir 32 000 spectateurs en configuration stade et de 5 000 à 40 000 spectateurs en mode concert.

### Combien coûte le projet dans son environnement?

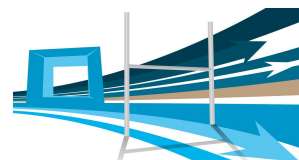
L'ARENA 92 est un projet au financement entièrement privé évalué à environ 200 millions d'euros de travaux Les travaux d'aménagement sont adaptés en lien avec ce nouveau programme.

### Quelle programmation principale dans l'Aréna ?

Type d'évènement (> 15 000/20 000 spectateurs)	Fréquence annuelle	Horaire type
Rugby	18	samedi après-midi (sauf 3 en soirée)
Concerts & Opéras	8	Soirée
Autres spectacles (auto-moto, cheval,...)	2	En journée
<b>Total : 28</b>		

### Quelles sont les principales retombées attendues ?

Les retombées attendues sont tant urbaines, qu'humaines et économiques. En effet, l'Aréna viendra diversifier les fonctions du secteur, en créant un pôle d'animation sur une zone jusqu'ici marginalisée, et jouer le rôle de rotule urbaine entre les projets des Terrasses de Seine-Arche et La Défense. D'un point de vue économique, on estime à un peu moins de 300 millions d'euros les retombées économiques avec près de 2 600 à 3 000 emplois (permanents et intermittents) créés.



## 1.5. CALENDRIER DE LA CONCERTATION

### 18 octobre 2010: réunion de présentation du projet.

Lieu: l'Agora de Nanterre.

Cette réunion aura pour but de faire une présentation générale du projet, de ses équipements annexes et de l'aménagement de ses abords, d'en présenter les principaux apports pour la ville et d'écouter les premières questions et d'y répondre. Le public ciblé est l'ensemble de la population de la ville de Nanterre et la presse locale. La réunion sera également ouverte aux habitants de Puteaux et de Courbevoie.

*Modalités d'invitation: numéro spécial du journal municipal de Nanterre, sites internet de la ville et du Racing-Métro92, annonce sur les sites internet des villes de Puteaux et de Courbevoie et de l'EPASA. Communiqué de presse.*

### 25 novembre 2010: réunion de présentation spécifique pour le monde du sport et de la culture de Nanterre.

Lieu : Palais des sports de Nanterre.

Destinée aux associations et acteurs de la vie sportive et culturelle Nanterrienne, cette réunion aura pour objet d'examiner les synergies possibles entre la ville et Aréna92, les apports pour les associations locales, la manière de les associer aux manifestations organisées à Aréna92, les possibilités pour elles d'utiliser les structures,...

*Modalités d'invitation: numéro spécial du journal municipal de Nanterre, sites internet de la ville et du Racing-Métro92, communiqué de presse.*

### 7 décembre 2010 : réunion destinée aux riverains d'Aréna 92.

Lieu: salle de quartier Le Corbusier.

Destinée aux riverains directs d'Aréna92 (quartier du Parc), cette réunion aura pour principal objet d'examiner comment le stade va fonctionner au quotidien et les jours de manifestations et qu'elles en seront les conséquences pour les riverains. Elle examinera la question de la gestion du chantier..

*Modalités d'invitation : numéro spécial du journal municipal de Nanterre, sites internet de la ville et du Racing-Métro92, communiqué de presse. Information sur le site de l'EPASA.*

### 16 décembre 2010: réunion spécifique en direction de la jeunesse.

Lieu : Maison Daniel Féry

Destinée aux jeunes de Nanterre, cette réunion aura pour objet de présenter le projet et ce que ce public pourra en retirer: utilisation du site, possibilités de création d'emploi, création de convention de partenariat. Elle ciblera les associations travaillant avec les jeunes Nanterriens et en particulier les associations s'occupant de leur insertion et de l'emploi.

*Modalités d'invitation: numéro spécial du journal municipal de Nanterre, sites internet de la ville et du Racing-Métro92, communiqué de presse. Courrier de la mairie aux responsables des associations*



A ces 4 réunions seront ajoutées, sur Nanterre, 2 réunions spécifiques(en cours de programmation).

### **Une réunion avec les commerçants du secteur (lieu à définir).**

Destinée aux commerçants des Terrasses et du quartier du Parc, elle aura pour objectif de présenter les retombées économiques du projet pour les commerces du secteur et le fonctionnement du quartier au quotidien et les jours de matchs.

*Modalités d'invitation: numéro spécial du journal municipal de Nanterre, sites internet de la ville et du Racing-Métro92, communiqué de presse. Courrier de la mairie aux commerçants du secteur.*

### **Une réunion à l'intention des entreprises du secteur (lieu à définir).**

Destinée aux représentants des entreprises de La Défense et des Terrasses de l'Arche, elle aura pour objet de présenter le projet au regard de ses retombées économiques et urbanistiques pour La Défense, et l'impact du projet sur les flux piétonniers et routiers.

*Modalités d'information: sites internet de la ville, de l'EPASA et du Racing-Métro92, communiqué de presse. Courrier du maître d'ouvrage aux responsables des services généraux des entreprises.*

Par ailleurs, les représentants du Maître d'Ouvrage participeront aux réunions publiques programmées dans le cadre de:

**Arc Express:**  
**18 novembre 2010**

**Eole (RER E):**  
**14 octobre 2010** à La Défense et **22 novembre 2010** à Nanterre.

**A ces différentes réunions publiques sont ajoutées, dans le cadre de la concertation, des visites de terrain, ouvertes à tous:**

- 6 novembre 2010: 14h30 –16h: visite du site des Bouvets, en présence du Maire de Nanterre.
- 27 novembre 2010: 14h –17h: visite des abords du POPB.
- 4 décembre 2010: visite des abords du Stade de France et rencontre avec les élus et associations de St-Denis (date à confirmer).

### **1er trimestre 2011**

L'EPASA et RACING ARENA finaliseront leur bilan de la concertation à la CNDP courant janvier 2011. Il sera ensuite transmis à la CNDP.

Une exposition du projet architectural sera organisée après le choix de l'équipe qui construira Aréna92. Elle se tiendra sur le site ou à proximité immédiate du site. On pense en particulier à la nouvelle mairie de quartier du secteur des Terrasses.

Sous l'égide de l'EPASA, et avec la participation du maître d'ouvrage et de la mairie de Nanterre, un comité de suivi de l'opération (associant collectivités, riverains, service public et maître d'ouvrage) sera mis en place. Il aura pour vocation de devenir l'instance de concertation avec les riverains après l'ouverture de l'équipement au public.



## **1.6. CALENDRIER DE L'OPERATION**

---

Les principaux jalons de l'Opération ARENA 92 et des Jardins de l'Arche sont indiqués ci-après :

### **2010 :**

- Lancement Opération,
- Concours architecte,
- Lancement procédure révision simplifiée de Nanterre

### **2011 :**

- Choix du Projet, Etudes de conception,
- Adoption révision simplifiée du PLU de Nanterre
- Obtention Permis de Construire

### **2012 / 2013 :**

- Travaux de construction de l'ARENA 92

### **2014 (début) :**

- Inauguration de l'ARENA 92

**Les opérations connexes réalisées par l'EPASA (aménagement et programmes immobiliers) seront également livrés en même temps que l'ARENA 92.**



## 2.1. UN PROJET AU SERVICE DU RAYONNEMENT DE NANTERRE – LA DEFENSE

Le projet ARENA 92 dans les Jardins de l'Arche permet de répondre aux objectifs suivants :

**Recréer de l'urbanité** sur un site qui constitue aujourd'hui un espace délaissé entre les Terrasses de Seine-Arche et la Défense ;

**Enrichir l'offre d'infrastructures sportives et culturelles** sur le territoire et diversifier les fonctions urbaines sur le secteur (commerces, loisirs, restauration, ...);

**Bâtir un projet de développement d'ensemble du site**, pour en faire un lieu de vie attractif et rayonnant à l'échelle de la métropole parisienne, combinant logements, espaces commerciaux et de loisirs, accueil d'entreprises, équipements, services et hôtellerie, etc.

**L'enjeu de couture urbaine avec les quartiers environnants** et d'articulation avec le quartier d'affaires de La Défense sera également au cœur des réflexions programmatiques et d'aménagement de ce site, pour le transformer en **lieu de vie accessible et attractif pour tous**.

Dans un contexte de compétitivité de plus en plus marquée entre les grands territoires de projet, les stratégies événementielles et les équipements structurants associés constituent aujourd'hui des nouveaux vecteurs d'**attractivité** et de **rayonnement territorial**. L'univers sportif est aussi un élément important et structurant de l'image des territoires, si ce n'est le premier. Ainsi, **un équipement comme l'ARENA 92 pourrait devenir l'emblème des nouvelles ambitions métropolitaines de Nanterre - La Défense**.

**L'ARENA 92** constituera un véritable levier en matière de développement économique, urbain, voire social, en associant plusieurs critères :

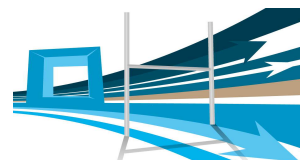
un équipement qui est un bel objet architecturalement parlant, intégrant des innovations technologiques, sujets de communication et de diffusion,

un équipement de grande capacité et "multifonctionnel" permettant de fait de le rentabiliser plus rapidement par l'organisation de grandes manifestations et événements sportifs, culturels ou économiques,

un équipement qui s'inscrit dans une démarche de développement urbain, l'équipement devenant une centralité autour de laquelle se repense l'organisation du secteur et se greffent d'autres activités, notamment économiques.

Par ailleurs, l'organisation de manifestations de haut niveau, va aussi engendrer de nouvelles activités soit ponctuelles mais récurrentes, soit permanentes, et générer ainsi un **effet levier en matière de développement économique et d'emploi**. Le retour sur "investissement" n'est en ce sens pas négligeable car c'est l'économie de tout un territoire qui en bénéficie. Ce projet sera générateur d'emplois pour des publics diversifiés, d'autant plus que la réalisation de l'équipement puis son exploitation seront accompagnés par une démarche d'insertion locale partagée.

**Ce projet s'inscrit dans la stratégie de rayonnement de Nanterre – La Défense, à l'échelle de la métropole parisienne**. L'ARENA se positionnera ainsi en troisième position en termes de capacité d'accueil pour le spectacle en Ile-de-France, après le Stade de France et le Parc des Princes. De plus, l'Aréna viendra combler un manque pour la France qui ne dispose pas à l'heure actuelle de salle accueillant plus de 30 000 personnes.

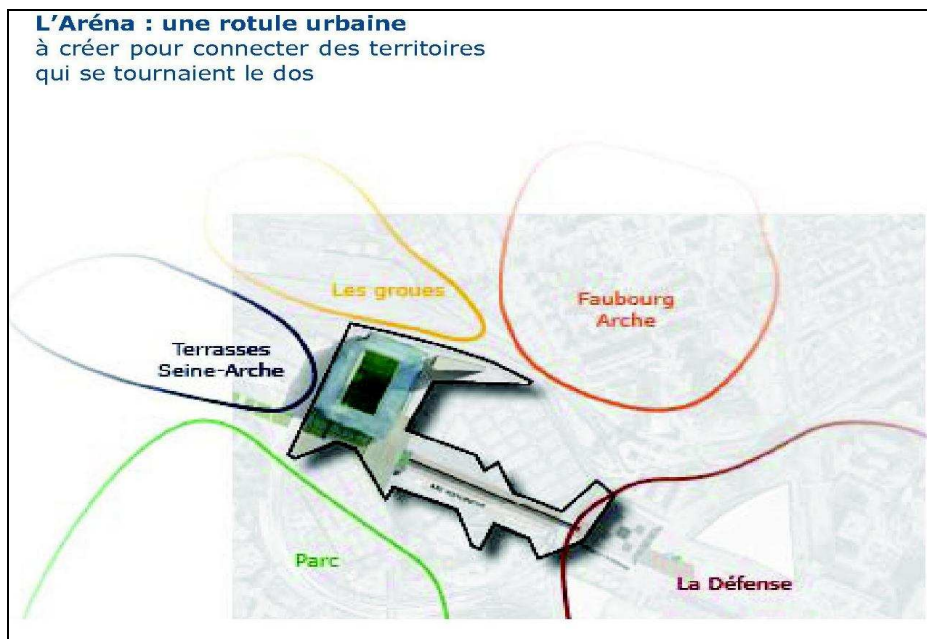


## 2.2. L'ARENA 92, UN PROJET DE TERRITOIRE

Les territoires de la Défense et de Seine-Arche se caractérisent par leur dynamisme et l'attrait qu'ils exercent au niveau international. Ils regroupent les plus grandes entreprises françaises et les sièges sociaux internationaux. Aujourd'hui, ils voient confirmer leur importance par les orientations de l'Etat qui a l'ambition d'en faire un quartier métropolitain et une cité financière d'envergure mondiale, en les dotant d'infrastructures ferroviaires de premier plan, en les raccordant aux aéroports internationaux de Roissy CDG et d'Orly, et en les plaçant sur l'axe de développement de la vallée de la Seine de Paris au Havre.

C'est dans ce contexte particulier que la Ville de Nanterre, l'EPASA et le Racing Métro 92 ont la volonté de créer un nouvel atout, celui de l'événementiel qui viendra ainsi compléter la diversité urbaine souhaitée : bureaux, logements, loisirs.

Parrainé par le Conseil Général des Hauts de Seine, le club a pris l'appellation de Racing Métro 92. C'est donc dans ce département que doit s'implanter le nouveau temple du rugby alto-séquanais, sur un site bien desservi par les transports en commun, c'est-à-dire disposant au minimum d'une ligne de RER à proximité (800 mètres à parcourir étant la norme maximum admise). Dans ce contexte, les sites possibles ne sont pas nombreux et les promoteurs du projet se sont naturellement arrêtés sur celui des Bouvets, sur la commune de Nanterre, à proximité immédiate des transports en commun desservant Nanterre Préfecture et La Défense.



Au sein du périmètre de l'OIN Seine-Arche mais à la frontière de l'OIN de La Défense, ce site joue véritablement le **rôle de rotule urbaine entre le cœur de La Défense, les terrasses de Nanterre et le quartier des Groues**. Cette position centrale lui permet de participer au rééquilibrage de l'attractivité des territoires en faveur de Nanterre en dotant ce secteur d'un équipement à dimension métropolitaine.

Il permet d'autre part de **donner une dimension nocturne à un quartier aujourd'hui trop diurne**. En effet cet équipement viendra apporter vie et activité à des horaires où les quartiers de bureaux sont plutôt désertés, le soir et le



Week-end, et viendra utiliser de façon optimale toutes les nombreuses infrastructures existantes (Transports, parkings, restauration, hôtellerie...). Cette mutualisation d'équipements rentre harmonieusement dans une politique de développement durable rentabilisée, sans générer la création d'infrastructures supplémentaires.

### **2.3. UN PROJET DE STADE AU NIVEAU DES AMBITIONS DU CLUB RESIDENT**

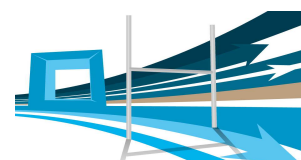
Depuis sa création en 1882, le Racing Métro 92 a connu une progression constante de ses résultats sportifs et de son environnement économique. C'est tout particulièrement sa récente montée dans l'élite du championnat de France de rugby avec sa présence dans le Top 14 qui a relancé le projet de construction d'une Aréna multifonctions sur le site du stade des Bouvets, à Nanterre, à l'interface entre les Terrasses et La Défense.

Implanté à Colombes, au Stade Yves du Manoir, lieu des Jeux Olympiques de 1924 et de la finale de la Coupe du Monde de Football de 1938, le club ne dispose plus aujourd'hui d'une infrastructure capable de répondre aux besoins du rugby de haut niveau, tant en termes de capacités d'accueil des spectateurs que de capacités à répondre aux exigences du rugby moderne en ce qui concerne le marketing, la télévision ou l'offre d'hospitalités. Et si aujourd'hui chaque match joué au Stade Yves du Manoir constitue un manque à gagner pour le club, les revenus générés par un stade ne sont plus seulement ceux de la billetterie. Ils proviennent également de tous les espaces de buvette et restauration, des diverses places VIP et de revenus annexes pouvant être réalisés en dehors des jours de match.

C'est pourquoi, OVALTO Investissement (Racing Arena) et son club de rugby, souhaitent investir dans un équipement répondant à ces besoins actuels qui ne sera pas seulement un équipement sportif mais également culturel.

Ce projet d'entreprise est en phase avec les objectifs de la Ville de Nanterre et de l'EPASA pour le secteur des Jardins de l'Arche, à savoir créer un véritable projet urbain afin de permettre un fonctionnement optimal du quartier et de l'équipement ARENA.

Les enjeux pour le Racing Métro 92 sont de se rapprocher de la qualité des nouveaux stades construits en Europe, de permettre à un maximum de ses supporters de participer aux divers matchs à domicile et de continuer sa progression économique et sportive dans les prochaines années.



## 2.4. UN PROJET SUPPORT AU DISPOSITIF EURO 2016

Le 9 septembre 2009, Jacques Lambert, Directeur Général de la FFF, présentait les 16 stades en lice pour la candidature française à l'Euro 2016 :

Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Saint-Etienne, Lyon, Lille, Lens, Strasbourg, Nancy, Metz, le Parc des Princes, le Stade de France **et le stade des Hauts-de-Seine, futur stade du Racing-Metro**

Bien que non retenu dans les 12 sites faisant partie du dossier de candidature de la France, ce Stade garde intégralement sa vocation à compléter le dispositif de l'Euros 2016 sous plusieurs angles :

- Lieu d'animation connexe aux compétitions officielles
- Lieu d'entraînement potentiel

## 2.5. UN PROJET D'ARENA AU FINANCEMENT ENTIEREMENT PRIVE

La **Commission SEGUIN Grands Stades – Euro 2016**, mise en place en 2008 par le Ministère des Sports, préconisait un « nouveau partage des responsabilités » entre les acteurs Publics et Privés

« A terme, un nouveau partage des responsabilités entre les acteurs publics (les collectivités territoriales et l'Etat) et les acteurs privés (clubs, partenaires commerciaux, constructeurs) devrait conduire les premiers à se concentrer sur le choix d'un site compatible avec l'économie générale du projet, la mise à disposition du foncier et surtout le financement et la réalisation des infrastructures d'accès, la construction, l'exploitation et la propriété de l'enceinte relevant de la responsabilité de l'initiative privée. C'est la condition de la cohérence. »

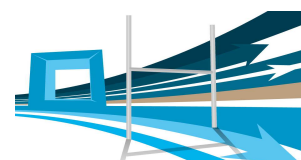
De son côté la **Commission Grande Salle mise en place en 2010** par le Secrétariat d'Etat aux Sports concluait :

« Il est d'autant plus nécessaire de prendre des mesures afin d'encourager les financements privés dans la réalisation de grandes salles... »

Le Projet ARENA 92 se place dans la lignée directe de ces préconisations, voire au-delà quant au rôle de l'acteur Privé. S'appuyant sur un foncier, bénéficiant de toutes les infrastructures d'accès, le Projet Privé intègre la construction, l'exploitation et la Propriété de l'enceinte sur la durée du Bail.

Ce Projet entièrement Privé apporte aux Collectivités Locales et au Monde du Sport et de la Culture un outil à destination du grand public, intégrant les dernières innovations technologiques.

Il sera à n'en pas douter une vitrine du savoir-faire français et viendra compléter le dispositif de promotion de la France face à la concurrence internationale.





## 2.6. UN PROJET RECONNU D'INTERET GENERAL

Ce projet a fait l'objet d'une reconnaissance d'Intérêt général par le Ministère de la Santé et des Sports le 26 Août 2010 :

31 août 2010	JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Texte 50 sur 157
--------------	---	------------------

**Décrets, arrêtés, circulaires**

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS**

**Arrêté du 26 août 2010 relatif à la reconnaissance d'intérêt général des enceintes sportives**

NOR : SASV1022524A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, et notamment son article 28 ;  
Vu le code du sport, et notamment ses articles L. 131-14 et L. 132-1 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Nanterre du 29 juin 2010 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Colombes du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Courbevoie du 30 juin 2010 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de la Garenne-Colombes du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Puteaux du 25 juin 2010 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Rueil-Malmaison du 5 juillet 2010 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Suresnes du 23 juin 2010,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont inscrits sur la liste des enceintes déclarées d'intérêt général, prévue à l'article 28 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009, l'enceinte sportive « ARENA 92 », située sur le site du stade des Bouvets à Nanterre (Hauts-de-Seine), et ses équipements connexes.

**Art. 2.** – La liste des enceintes reconnues d'intérêt général est tenue à disposition du public sur un site internet relevant de la ministre chargée des sports (<http://www.sports.gouv.fr>).

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 2010.

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN



### 3.1. INTEGRATION URBAINE

Depuis 2000 et la signature du protocole d'accord entre la Ville et l'Etat créant l'opération Seine Arche, les Terrasses de Nanterre sont progressivement réalisées dans le prolongement de l'axe historique traversant la Grande Arche de la Fraternité à la Défense, constituant de vastes espaces publics appelés à relier demain une grande part des quartiers de Nanterre à la Défense et à la Seine.

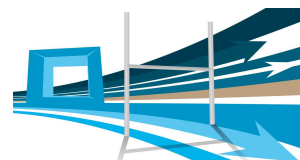
Les Jardins de l'Arche situés à cheval sur les deux OIN (Défense et Seine Arche) et dans un environnement très contraint par la présence des deux cimetières et des infrastructures routières en sous-sol, ont longtemps été **un espace de transition en marge de la ville et du quartier d'affaires**. friche

L'Aréna 92 et l'aménagement des Jardins qu'elle rend possible et accélère, viendront ajouter à la cohérence d'un territoire jadis éclaté. Dans la continuité de l'axe historique et des Terrasses, à l'Ouest de la Grande Arche, et le long des Jardins de l'Arche, s'articuleront des équipements de loisirs qui viendront redonner vie et notamment une vie nocturne au quartier et créer une nouvelle séquence au grand axe.

2 périmètres  
d'influence,  
d'interventions, de  
prescriptions :

Périmètre EPASA « élargi »

Périmètre ARENA 92



**L'objectif de l'ARENA 92 est d'offrir une animation sur l'ensemble d'un parcours naturel, d'ouvrir vers les Groues et d'anticiper les mutations immobilières à moyen et long termes.** L'axe des Jardins est traité comme un parvis élargi et continu de l'Aréna, animé, à usages événementiels, ludiques, sportifs, nocturnes et de divertissement. L'idée est de rendre les nouvelles constructibilités et l'Aréna poreuses dans leur animation et leurs usages des espaces publics.

**A la hauteur de l'ARENA 92, les nouveaux Jardins de l'Arche sont un espace public** longitudinal compris entre un front bâti en continuité du front bâti des terrasses et les limites du cimetière de Puteaux. Cet espace public d'une largeur d'environ 40m permet de rattraper les fortes différences de nivellement et la géométrie contradictoire des cimetières. La topographie est en effet dessinée de manière à raccorder doucement les terrasses « basses » à la dalle « haute », dans l'objectif de faciliter les cheminements piéton en diminuant l'effort.

**Les cheminements piétons** sont réfléchis tant dans leur paysage que dans leur confort et sécurité. En effet, ils sont séparés des flux voitures et les jours de grands événements, les rues Aimé Césaire, des longues Raies et les Terrasses pourront être rendues piétonnes.

Le front bâti de l'espace public des Jardins de l'Arche est composé au Nord par 2 îlots (le Stade et un immeuble de logements) et au Sud par la façade d'un hôtel en prolongement de la dalle Valmy. Ces différents fronts feront l'objet d'un travail conjoint sur l'animation commerciale

Le jardin est traversé par une nouvelle voie Nord-Sud en prolongement de la rue des Longues Raies. Elle permet un lien plus direct du boulevard des Bouvets vers la rue Aimée Césaire et la future liaison avec Courbevoie.

Enfin, le projet Aréna 92 lui-même est conçu par Racing Arena comme un stade « intelligent », d'une modularité simple, rapide et économique, qui permettra de proposer une programmation variée.

Racing Arena envisage de mettre en œuvre des technologies innovantes, avec une pelouse synthétique et des cloisons acoustiques. La structure sera entièrement flexible grâce à son toit rétractable et ses tribunes amovibles. Ceci permettra des capacités allant de quelques milliers pour des concerts plus intimistes à 40 000 personnes en mode concert de variété et de rock anglo-saxons ou 32 000 en mode stade. Ces modulations se feront sans perte de confort puisque grâce à des technologies diverses, elles ne donneront pas le sentiment d'un stade à moitié vide lors d'un événement de petite envergure et permettront la création d'une configuration spectacle de type « Zénith » pour les programmations plus culturelles.



## 3.2. LES ENJEUX URBAINS

### 3.2.1. Un projet d'aménagement en cours

Le projet Seine Arche a débuté en 2000, prévoyant la construction des dix-sept terrasses bordées de logements de bureaux et d'équipements, dans des immeubles ne dépassant pas la dizaine d'étages, sur l'axe allant de la Grande Arche de la Défense à la Seine. L'objectif était déjà de fédérer des quartiers (le quartier du Chemin de l'Ile, celui de l'université et celui du parc).

L'Établissement public pour l'aménagement de la région de la Défense (EPAD) a, quant à lui, été créé en 1958 avec pour mission d'aménager le site de la Défense.

L'Aréna inscrite dans le projet des Jardins de l'Arche est une concrétisation de cette volonté de cohérence entre les deux OIN. Elle vient jouer le rôle du maillon manquant entre les deux projets qui se tournent encore aujourd'hui le dos.

D'autre part, le caractère évolutif des deux OIN notamment sur les marges permet un ajustement parfait entre les différents programmes et tout particulièrement une continuité des espaces publics. Cette adéquation entre les projets est également portée par l'EPASA, maître d'ouvrage des aménagements publics.

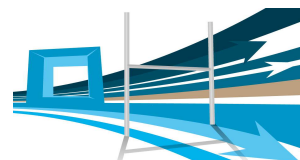
### 3.2.2. Une démarche de diversification fonctionnelle

La Défense vieillit, nécessitant quelques démolition-reconstruction d'immeubles de première et de deuxième génération. Les conditions de travail et le niveau de services qu'elle propose sont concurrencés par des quartiers d'affaires plus récents ou à haut niveau de services (Shanghai, Hong-Kong, Dubaï, Singapour...). La force d'attraction et de rayonnement de La Défense doit très rapidement trouver de nouveaux moteurs en exploitant toutes les potentialités du site : densification, occupations infra-dalle, amélioration des espaces publics, événementiel, diversification économique, amélioration de l'offre de tourisme d'affaires, etc.

Le quartier du Parc Nord est également confronté à des enjeux de diversification et de renouveau de son offre. Les Terrasses et La Défense sont des quartiers fréquentés par une population jeune (résidents et salariés) avec près de 41% des salariés et résidents qui ont moins de 35 ans, et très qualifiée, avec près de 60% de cadres ou cadres supérieurs. Cette population est très demandeuse de nouvelles activités et d'un renforcement des dimensions culturelles, sportives et événementielles sur site.

Cet enjeu de renouveau et de diversification fonctionnelle passe par plusieurs orientations :

- **Renouveler et moderniser l'image du quartier du Parc Nord et du quartier d'affaires ;**
- **Favoriser la mixité fonctionnelle et sociale, diversifier les usages** : c'est par l'apport de nouvelles populations, grâce à de nouveaux secteurs d'activités complémentaires et différents, qu'une nouvelle façon de vivre et de travailler à Nanterre - La Défense pourra émerger ;
- **Élargir les temporalités** : il s'agit de pratiquer les Terrasses et la Défense en dehors de leurs horaires habituels. L'espace public accueille de nouvelles pratiques et les plages horaires de fréquentation s'élargissent ;



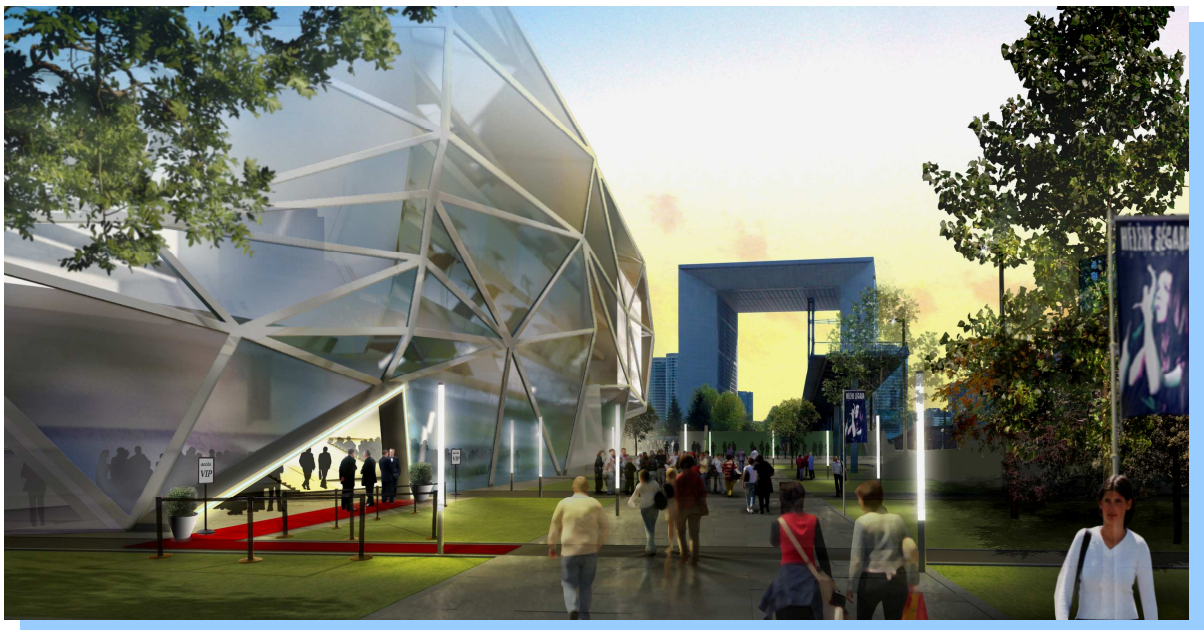
- **Développer l'événementiel et l'animation** : Nanterre devient la Cité de l'Intelligence collective, une nouvelle image rejailit à travers une animation innovante et originale.

Le projet d'Arena porté par le Racing Metro 92 répond totalement à ces 4 objectifs stratégiques, en renforçant les dimensions événementielles, festives, sportives et culturelles de Nanterre et La Défense.

Aujourd'hui, les spectacles sportifs ne concernent plus seulement les hommes mais attirent toute la famille. Le sport professionnel a d'ailleurs dû s'adapter à ces évolutions en ne s'adressant plus seulement à des supporters mais également à des spectateurs.

D'un point de vue culturel, les concerts ne concernent pas seulement les jeunes qui suivent le spectacle debout dans la fosse mais également les quadras ou les quinquas souhaitant revoir les grands groupes des années 70-80 ou des concerts de musique classique.

La présence de l'Aréna qui saura s'adapter à ces différents besoins tant en termes de capacité que de confort, apportera donc également une certaine mixité de publics.



*(Image issue d'une faisabilité non représentative du projet définitif)*



### 3.2.3. Une qualité architecturale sur l'axe historique parisien

L'axe historique de Le Nôtre est ponctué par de nombreux monuments, la cour Napoléon, l'arc de Triomphe, le jardin des Tuileries, l'Obélisque de la place de la Concorde, l'Arc de triomphe de l'Étoile et la Grande Arche. L'Aréna a pour volonté de s'inscrire dans cette lignée et le choix des architectes fait actuellement l'objet d'un concours international sur esquisse, ouvert depuis le 6 avril 2010. Son objectif est de voir développée une architecture exceptionnelle, ayant l'ambition affichée d' « être identifiée au premier coup d'œil, au même titre qu'un monument. »

En juillet 2010, quatre architectes désignés « co-lauréats » ont été retenus pour la qualité de leur esquisse. Le jury était composé de représentants des collectivités locales et de la Maîtrise d'Ouvrage.

Chaque co-lauréat a proposé au Maître d'Ouvrage et formé une équipe pluridisciplinaire constituée de l'ensemble des compétences requises pour le dialogue compétitif ainsi que de l'entrepreneur qui assurera la réalisation de l'ouvrage. Le groupement prendra la forme d'un groupement de type « conception construction ».

Le groupement lauréat devrait être retenu début 2011.

### 3.3. LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Le projet s'inscrit dans un contexte porteur, à la fois en écho aux stratégies de développement de Nanterre, Puteaux et Courbevoie, mais aussi en articulation avec le Plan de Renouveau de La Défense porté par l'EPAD, et les projets d'aménagement du site du Faisceau et de la Zone des Groues portés par l'EPASA et la Ville de Nanterre. Aréna 92 constitue une opportunité unique de développement de la zone des Bouvets, à l'interface entre La Défense et Seine Arche.

Ce projet d'investissement global privé à hauteur de 250 à 300 millions d'euros va générer immédiatement et à moyen terme d'importantes retombées économiques pour le territoire et les Hauts-de-Seine, tant en matière d'emplois que de création de richesses.

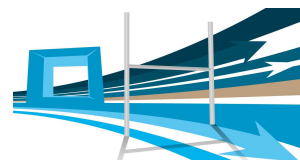
#### Des retombées économiques importantes

Le montant des retombées économiques est aujourd'hui estimé à près de 300 millions d'Euros (croissance du PIB, recettes fiscales et retombées touristiques) et entre 2 600 et 3 000 emplois créés.

#### Un grand équipement générateur d'emplois directs et indirects dès sa construction

Près de 560 emplois temporaires seront créés par le chantier de construction qui va s'étaler sur deux ans. Pour ces emplois, essentiellement d'ouvriers travaux, la priorité sera donnée à l'emploi local, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre, par le biais de clauses d'insertion.

30 emplois permanents vont être créés par les sociétés d'exploitation et de production d'événements implantées dans l'Aréna. S'ajoutent 10 emplois permanents chez les sous-traitants permanents de la société d'exploitation (technique, logistique, sécurité) et 10 autres pour le restaurant permanent de 200 couverts. Ce sont finalement près de 50 emplois permanents qui vont être créés rien que pour l'Aréna.



Les 28 000 m<sup>2</sup> de bureaux utiles attenants à l'Aréna créeront environ 2 100 emplois permanents (sur la base d'1 emploi pour 13m<sup>2</sup> utile). Les bureaux seront réservés en priorité aux partenaires du club.

Enfin, 800 emplois intermittents seront créés pour les événements de l'Aréna : 500 emplois de stadiers pour les soirs de matchs du Racing Métro 92, 200 emplois de restauration (objectif de 3 000 à 4 000 couverts), 100 emplois pour les buvettes et encore 100 emplois apportés par les organisateurs d'événements (hors matchs).

### **Des enjeux sociaux, un club fédérateur à dimension humaine...**

Le Racing Métro 92 renforcera son implication locale à travers différentes actions et associations dans des interventions à caractère social et humanitaire, en direction des jeunes, des scolaires, des personnes à mobilité réduite.

L'équipement doit également jouer un rôle de proximité avec la population, tant du point de vue de l'embauche de personnes habitant à proximité que dans les passerelles qui pourront être envisagées avec les associations locales pour faire bénéficier les jeunes de cet équipement.



Le **Projet ARENA 92** a fait des enjeux environnementaux et sociétaux un **Enjeu Stratégique** :

- Le respect de son environnement
- Un accès multimodal existant
- Une offre de parking intégré (500 places),
- Une insonorisation par couverture,
- La création d'espaces verts en périphérie du stade
- Un lieu à la pointe du développement durable
- Installation de cellules photovoltaïques sur la toiture, récupération des eaux de pluie
- Respect des exigences liées à la certification HQE

#### **4.1. | UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE EXEMPLAIRE**

---

Racing ARENA, la Ville de Nanterre et l'EPASA souhaitent que leurs projets s'inscrivent dans une démarche de développement durable et de qualité environnementale selon le cahier de prescriptions environnementales de l'EPASA.

- **Ambiances urbaines**

Les objectifs sont d'intégrer l'environnement naturel et urbain dans la conception du bâti et assurer le confort des usagers.. Les bâtiments se devront d'être accessibles pour tous les usagers (accessibilité PMR).

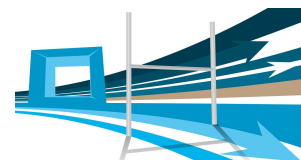
En terme d'intégration urbaine du bâti, on veillera à la mise en valeur de l'environnement paysager et des vues lointaines.

- **Energie**

Conformément au cahier des prescriptions environnementales de l'EPASA, le projet ARENA 92 devra chercher à obtenir un niveau Haute Performance Energétique en maîtrisant les consommations et en recourant un maximum aux énergies renouvelables.

Plus particulièrement, l'isolation sera marquée par un réel souci de qualité. Chaque bâtiment devra afficher un ratio de recours aux énergies renouvelables par rapport aux besoins énergétiques totaux.

Le projet ARENA 92 sera cependant un projet consommateur d'énergie en configuration événementielle. Aussi, une stratégie énergétique est à établir pour une certaine sobriété dans les consommations, une efficacité dans les technologies employées (fort rendement) et une utilisation des énergies renouvelables. Les objectifs propres à l'Aréna tendront à dépasser ceux de la Haute Performance Energétique fixés par l'EPASA et seront ceux d'un BBC pour la partie tertiaire (Bâtiment Basse Consommation), y compris pour le stade hors périodes d'événements. La solution de recours au réseau de chaleur et d'eau glacée sera étudiée, du fait de la non concomitance des besoins avec ceux actuellement couverts par la centrale.





- **Filière constructive**

Les matériaux seront choisis en fonction de leurs performances environnementales, de leur caractère renouvelable et pour assurer la durabilité maximale de l'enveloppe du bâtiment.

- **Préservation de la ressource en eau**

Une gestion des eaux pluviales sera recherchée au plus proche du cycle naturel pour garantir l'alimentation de la nappe et éviter la saturation des réseaux notamment en limitant l'imperméabilisation et en favorisant l'infiltration directe des eaux non souillées des espaces publics et programmes de constructions. Cette gestion est permise par les noues le long de l'allée plantée. Il s'agit d'une valorisation écologique, paysagère et récréative, qui sera engagée pour les ouvrages de collecte et de rétention pour l'assainissement des voiries et espaces publics. La large place du végétal et les volumes de rétention participeront également à l'abattement des charges polluantes.

## 4.2. ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS

Le site dispose de la proximité d'une excellente desserte en transports en commun avec le RER A, le Transilien, la ligne 1 du métro et le tramway T2. Ce sont plus de 80 % des salariés de La Défense qui s'y rendent en transports en commun.

L'Aréna 92 saura profiter de la grande accessibilité qu'offrent les quartiers des Terrasses et de La Défense. En effet, la desserte est optimale : transports en commun (Transilien, T2, RER A et ligne 1), véhicules (A14 et D9), ce qui lui permet une liaison directe avec 5 millions de franciliens, sans compter les visiteurs régionaux et internationaux. L'Aréna sera mise en scène comme un monument signal le long des Terrasses.



Dans sa conception, le projet s'attache à favoriser les modes alternatifs à la voiture particulière. L'aménagement proposé s'intègre dans un maillage plus général de circulations douces. Il prolonge la piste cyclable du boulevard Pesaro via les Jardins de l'Arche vers les futurs aménagements du boulevard circulaire de La Défense. Il donne une



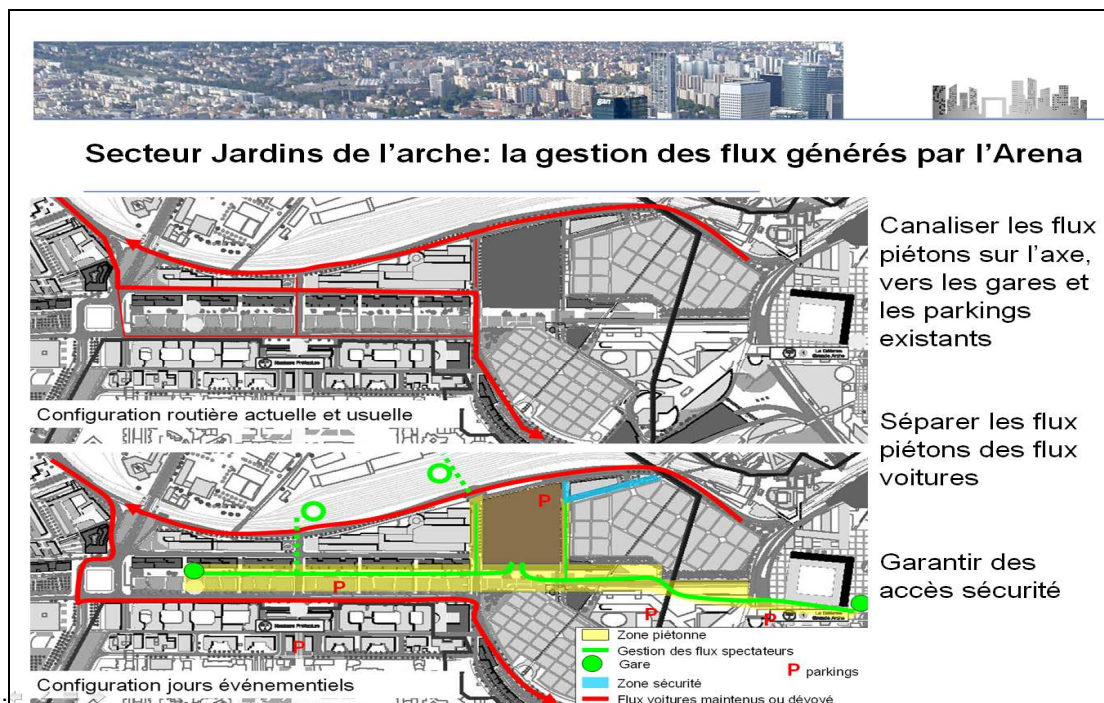
liaison avec Courbevoie par l'aménagement du prolongement du pont Léonard de Vinci et permet l'accès vers Puteaux et La Défense par la requalification du boulevard Pesaro.

On s'attachera tout particulièrement à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Des places de stationnements seront réservées à leur usage et les cheminements seront praticables pour eux. De même, les entrées des bâtiments seront accessibles de plain-pied (avec ou sans rampe d'accès) et libres de tout obstacle.

Des partenariats sont à l'étude quant à l'utilisation des parkings de la Défense et à la gestion des bus au niveau de la gare routière de la Défense.

**Concernant la gestion des flux générés par l'ARENA**, des études sont en cours et permettront d'apporter toutes les réponses adaptées : répartition modale, gestion des flux supplémentaires et des croisements de flux, mise en place de scenarii correspondant aux différentes configurations d'usage...

Les premiers principes de gestion des flux sont précisés ci-dessous Ils font l'objet d'études complémentaires qui viendront alimenter la concertation notamment au travers de modélisations dynamiques.



### 4.3. AMBIANCE ACOUSTIQUE DE L'ARENA 92

Le projet s'attachera à obtenir en acoustique extérieure et intérieure des performances remarquables. Une attention particulière sera portée sur l'Aréna.

En effet, si sa position lui permet d'être largement accessible, elle l'oblige également à se préoccuper des impacts sonores importants qu'elle peut engendrer sur le voisinage, notamment lors des rencontres sportives et des concerts.



Selon la réglementation du décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique, l'équipement bénéficiera d'une isolation acoustique suffisante afin de respecter les réglementations en vigueur et de protéger au maximum les habitations des nuisances sonores.

De plus, l'Aréna devra bénéficier d'une isolation suffisante par rapport aux bureaux afin que ces derniers ne soient pas soumis aux nuisances des différents événements pouvant se dérouler dans l'enceinte.

#### **4.4. | GESTION DES DECHETS**

---

Le projet intégrera la collecte des déchets et le tri sélectif ainsi que des besoins en point d'apport volontaire avec intégration urbaine et paysagère de ces éléments de la vie quotidienne.

Les choix paysagers et les modalités d'entretiens seront optimisés pour limiter la production de déchets ou favoriser des techniques alternatives à l'entretien mécanique ou chimique.

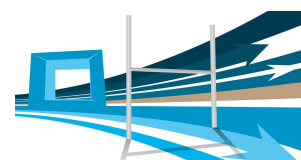




### 5.1. LES ACTIVITES DE L'ARENA 92

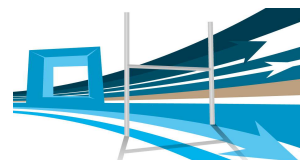
- Celles qui concernent l'accueil des compétitions du club de rugby du Racing Métro 92, ainsi que d'autres activités sportives
- Celles qui concernent les activités de spectacles qui utiliseront l'ensemble ou une partie de l'enceinte (concerts, spectacles...)
- Les activités événementielles n'utilisant que les annexes, et principalement les annexes VIP pour des activités de congrès, séminaires, conférences...

Enfin, les activités permanentes accessibles pendant et hors manifestations : bureaux, boutiques, restaurants.





Par ailleurs, la construction de l'Aréna sera accompagnée d'un programme immobilier (28 000 m<sup>2</sup> de surface utile) composé principalement de locaux tertiaires. Ils occuperont les espaces libres sous et à l'arrière des gradins et habilleront les façades de l'ARENA 92. Ceci est une condition impérative de l'équilibre financier du projet.



## LE PROJET ARENA 92

DOSSIER DE CONCERTATION ORGANISEE SOUS L'EGIDE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

22 octobre 2010

### 5.1.1. L'activité sportive résidente : les matchs de rugby du club résident (Racing Métro 92)

---

Le Racing Métro accède en 2009 à l'élite du rugby français : le TOP 14. Soucieux de se maintenir au sein de l'élite et d'avoir une progression constante, le club souhaite se doter d'un équipement lui permettant de justifier ses ambitions sur la scène nationale à court terme et sur la scène européenne à moyen long terme.

Au minimum, il s'agit de 13 matchs du TOP 14 auxquels s'ajoutent les matchs de coupe d'Europe et les matchs amicaux.

### 5.1.2. Les autres activités culturelles et sportives utilisant l'enceinte (terrain et tribunes)

---

L'Aréna doit permettre d'organiser aussi bien des matches dans des disciplines se jouant sur des terrains de grands jeux (football, rugby, football américain,...) que d'organiser d'autres événements : spectacles sportifs (Basket, Tennis, Hockey sur Glace...), des événements culturels (concerts, one man show, opéras...), des « family shows », ...

- **Évènementiel sportif**

La capacité de l'ARENA (32.000 places minimum) apparaît comme une jauge intéressante pour de nombreux événements comme les compétitions d'équipes de France : espoirs, jeunes ou féminines dans les disciplines sus-mentionnées.

En Ile de France, elle sera la 3ème arène en termes de capacité après le Stade de France et le Parc des Princes.

Elle permettra également l'accueil de compétitions indoor sur des aires de jeux réduites de type : Basket-ball, Handball, Tennis, Hockey sur Glace...

- **Évènementiel culturel : les concerts, spectacles vivants et « family show »**

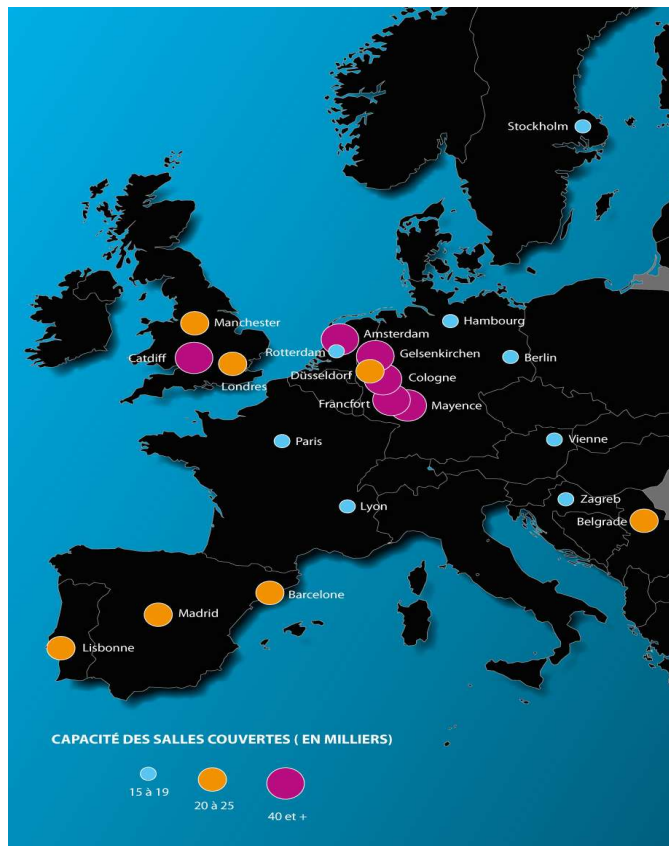
Cette terminologie regroupe notamment tous les grands concerts de variété et de rock anglo-saxons.

Le spectacle vivant connaît actuellement un nouveau dynamisme. En effet, à l'heure du téléchargement, les artistes sont obligés de relancer les tournées. Précédemment, celles-ci servaient essentiellement à la promotion des disques, aujourd'hui elles permettent de combler un manque à gagner sur la vente des disques et sont donc devenues indispensables.

De plus, les tournées des grands groupes anglo-saxons sont plus courtes en France (moins de dates sont proposées). Donc la jauge et la capacité d'accueil des enceintes, notamment indoor, doivent être améliorées et augmentées.

Dans ce contexte, les « tourneurs », trouvant dans les stades indoor des arènes favorables à l'organisation de spectacles de très forte audience, disposent de l'ensemble des mesures de sécurité nécessaires et d'une qualité de confort correspondante à leurs attentes et à celles du public.





### 5.1.3. Les activités évènementielles n'utilisant que les annexes de l'Aréna 92

Des séminaires, congrès et conférences pourront être organisés dans l'enceinte. Il s'agit d'utiliser les salons et loges en dehors de matches de rugby et des autres événements se déroulant dans l'ARENA.

L'exploitant pourra développer grâce à la multifonctionnalité des espaces de réception (accueil, salle polyvalente, salons et loges) une activité de séminaires avec des configurations multiples.

### 5.1.4. Les activités permanentes

L'ARENA qui disposera d'une surface de bureaux importante aura une activité permanente avec un flux de travailleurs chaque jour. Par ailleurs, la boutique et les restaurants seront accessibles au public même en dehors des événements organisés dans l'enceinte de l'Aréna.

Enfin, 5 000 m<sup>2</sup> seront disponibles sur la rue Aimé Césaire pour développer une activité de type « centre de remise en forme ». Cette surface pourra se développer en grande partie en sous-sol mais bénéficier au minimum de 500 m<sup>2</sup> en RDC.



### 5.1.5. Les conséquences de cette polyvalence

La différence entre le spectacle sportif et le spectacle culturel devient de plus en plus ténue. Ils répondent aux mêmes contraintes de mise en scène, d'adaptabilité et de modularité des espaces pour se conformer à des demandes de plus en plus croissantes de la part des organisateurs. Des événements "mixtes" (spectacles avant les rencontres sportives ou lors des mi-temps) devront être envisagés.

Plusieurs enceintes en Europe intègrent déjà ce degré de polyvalence notamment en Allemagne (Gelsenkirchen) et aux Pays bas (Amsterdam et Arnhem).

L'équipement sera configuré pour s'adapter à l'organisation de cette pluralité d'évènements. Plusieurs aspects sont à prendre en compte pour atteindre cet objectif :

Le confort des spectateurs pour garantir une visibilité parfaite dans toutes les configurations, ainsi qu'un bon confort de température ou de protection dans toutes les conditions climatiques, un confort acoustique permettant de profiter pleinement du spectacle, et enfin des garanties de sécurité offrant la perception d'un climat de sécurité

La garantie d'offrir aux acteurs (sportifs ou artistes) des conditions optimales de pratique,

Une organisation fonctionnelle parfaite pour faciliter le travail des professionnels (médias, équipes techniques, service de sécurité, traiteurs...),

Une facilité de mise en œuvre pour garantir la faisabilité des transformations et la rentabilité de l'ouvrage.

- **Variations de la jauge**

Plusieurs configurations sont à envisager, dont les principales sont listées ci-dessous :

Jauge	Sportives avec aire de pratique centrale et spectateurs assis	Culturelles avec scène frontale ou centrale et spectateurs assis/debout
<b>Grande jauge : 25 000 places à 40 000 places (32.000 en sport)</b>	Matches du TOP 14 Racing Métro Matches amicaux et de rugby Rencontres internationales	Les concerts des vedettes internationales et nationales, certains grands shows
<b>Moyenne jauge : 15 à 25.000 places</b>	Les rencontres sportives de moindre importance ou moins médiatisées Les compétitions des autres sports collectifs	Les spectacles divers (comédie musicale, spectacle de danse...)
<b>Petite jauge : 6000 à 15 000 places</b>	/	Les spectacles divers (one man show et autres)

**En jauge moyenne**, accueillir 15 à 25 000 spectateurs, sans donner le sentiment d'une arène à moitié vide, et en permettant à l'organisateur d'optimiser son spectacle.

En petite jauge, de 6000 à 15.000 places, il s'agit de recréer à l'intérieur de l'arène une configuration spectacle de type « Zenith » .

Ces variations de jauge se feront principalement de deux manières :

**Pour les évènements sportifs** : par la fermeture de la volée haute des gradins ou par la fermeture d'un ou plusieurs secteurs de gradins

**Pour les spectacles** : par la fermeture de la volée haute des gradins et par le positionnement de l'espace scénique.





Les objectifs à atteindre sont : concentration du public dans un ou plusieurs secteurs, minimisation de l'impact des gradins vides, diminution des points de contrôles, diminution des coûts d'exploitation...

- **Organisation des gradins**

Les gradins s'organiseront sur 3 niveaux, sauf la façade nord qui ne disposera a priori que de 2 niveaux :

La volée basse : elle accueillera la majorité des spectateurs (environ 2/3) : grand public, sièges affaires, protocolaires.

Le niveau intermédiaire : il accueillera uniquement les places loges et des sièges affaires qui seront disposées sur l'ensemble de l'Aréna. Seule la façade nord ne disposera pas de places loges. Cette façade disposera à ce niveau de sièges identiques à ceux de la volée basse.

Les balcons (environ 1/3 des places) : ils seront sur 3 façades de l'Aréna, seule la façade nord ne disposera pas de balcons. Ils accueilleront le grand public.



- **L'aire centrale**

Tour à tour, l'aire centrale deviendra une aire de jeu pour les pratiques sportives, une aire aménagée pour des spectacles occupant la totalité de l'espace (moto-cross...), un espace scénique pour partie, un parterre pour des spectateurs assis ou debouts...

Pour assurer cette polyvalence l'aire centrale de l'ARENA sera une pelouse synthétique réalisée, exploitée et contrôlée dans le strict respect des prescriptions édictées par l'I.R.B.

- **La toiture mobile**

L'Aréna sera une enceinte couverte, cependant elle disposera d'une toiture mobile au-dessus de l'aire centrale qui sera ouverte notamment pendant les matchs de rugby.

La surface découverte correspondra strictement à l'aire de jeu de Rugby soit 120\*68 m.

- **L'espace scénique**

Selon les configurations, l'espace scénique pourra se déplacer sur l'axe longitudinal de l'aire centrale afin de pouvoir s'adapter à l'affluence du spectacle. Hors spectacle, un espace de rangement suffisamment dimensionné permettra d'entreposer la scène et tout le matériel annexe qu'elle nécessite pour son installation.



- **Les gradins mobiles**

La modularité de l'ARENA impose de prévoir des gradins mobiles pour d'une part, développer différentes configurations de terrains selon l'événement sportif qu'elle accueille, et d'autre part, disposer d'une voirie lourde autour de l'aire centrale en configuration spectacle pour circuler sans abîmer l'aire de jeu.

Pour cela, les premiers rangs de gradins de la volée basse seront rétractables ce qui permettra à l'ARENA de créer une voie minimale de 4,8m de large tout autour de l'aire centrale.

Dans la partie Nord de l'ARENA, cette modularité pourra être encore plus importante de façon à pouvoir reculer au maximum l'espace scénique dans la limite du positionnement des bureaux situés sur la façade nord.

Par ailleurs, les tribunes de la façade sud pourraient être entièrement escamotables afin de bénéficier d'une évacuation importante au niveau de la pelouse en configuration concert.

## 5.2. | REGLEMENTATIONS

- **Personnes à mobilité réduite**

La capacité d'accueil dans les gradins des personnes à mobilité réduite (P.M.R.) et de leurs accompagnateurs sera étudiée (0,5% de la capacité totale de l'Aréna). Ces places seront réparties dans les divers secteurs et seront abritées. Elles seront implantées à une hauteur de 1,50 m minimum pour garantir une bonne vision du terrain.

Ces emplacements devront bénéficier d'une différence de niveau par rapport au gradin inférieur garantissant aux PMR une bonne vision du terrain même lorsque les spectateurs se lèveront. Chaque secteur devra disposer de buvette et sanitaires adaptés à la situation de cette clientèle. Ces secteurs devront également être en liaison d'une zone de stationnement qui pourrait leur être affectée. Tous les autres secteurs de l'Aréna (loges, salons, bureaux ...) seront accessibles aux P.M.R. conformément à la réglementation « accessibilité ».

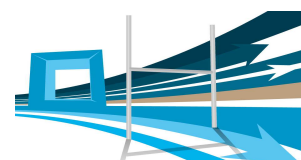
- **Sécurité des ERP**

Actuellement une commission de réflexion étudie l'établissement d'une nouvelle réglementation qui s'appliquerait aux enceintes couvertes du type de l'Aréna. Un cahier des charges doit être préparé dans les prochaines semaines (courant 2010).

À titre d'information, pour le classement ERP (arrêtés du 25 juin 1980 et du 4 juin 1982), il conviendra de prendre en compte la spécificité de l'enceinte (couverte). Actuellement aucun équipement de ce type n'existe. Un seul est en projet : le Grand STADE de Lille Métropole. Les préconisations retenues pour sa conception pourront être appliquées à l'ARENA.

- **Acoustique**

L'ARENA se situera en milieu urbain dense. Si sa position lui permet d'être largement accessible, elle l'oblige également à se préoccuper des désagréments importants qu'elle peut engendrer sur le voisinage notamment lors des rencontres sportives et des concerts.



- **Les règles d'urbanisme**

Le PLU de Nanterre devra faire l'objet d'une Procédure de révision simplifiée afin de faciliter l'implantation de l'ARENA sur le site.

- **Les réglementations liées à l'activité sportive**

Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée portant sur l'organisation, la promotion et la sécurité des activités physiques et sportives, (pour partie codifiée dans le code du sport)

Décret n°93-711 du 27 mars 1993 modifié pris pour l'application de l'article 42-1 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (décret relatif à l'homologation des enceintes sportives)

Arrêté du 30 Mai 1994 précisant la procédure d'homologation,

Code des débits de boissons, article L 49, mesures contre l'alcoolisme,

Décret n°96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-surveillance pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Décret n°2006-217 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article 17 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984.

- **Les normes et réglementations sportives**

Prioritairement :

Les règlements de la Fédération Française de Rugby (FFR) de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) et de l'International Rugby Board (IRB)

Les normes AFNOR concernant les équipements sportifs et en particulier celles des "classes" : NF EN 14877 (gazon synthétique),

Secondairement:

Les règlements de la Ligue de Football Professionnelle (L.F.P.), de la Fédération Française de Football (FFF), et de l'Union Européenne de Football Association (UEFA) et de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA)

Les règlements des autres sports se jouant sur un terrain de grand-jeu : football américain, hockey sur gazon

Les règlements des sports collectifs en salle (basket-ball, handball, volley-ball)

Dans la mesure du possible, car ces réglementations seront appliquées si elles n'accroissent pas le coût et feront l'objet d'un arbitrage préalable par le Maître d'Ouvrage



## 5.3. LES GRANDES FONCTIONS

### 5.3.1. L'ARENA proprement dite

La surface du site contraint l'équipement dans sa configuration. Ainsi l'ARENA occupera l'ensemble du site. En réalité, les limites de l'enceinte correspondront aux limites du site.

L'enceinte de l'ARENA comprend :

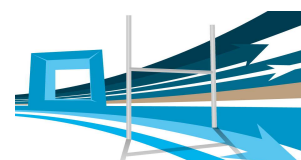
- Une aire d'évolution en gazon synthétique, réalisée, exploitée et contrôlée dans le strict respect des prescriptions édictées par l'I.R.B. Le respect de ces conditions déterminera l'homologation de la pelouse et l'autorisation d'y organiser des rencontres sportives.
- Les tribunes couvertes pour une capacité d'accueil minimum de 32.000 spectateurs assis,
- Les locaux annexes destinés aux sportifs et aux officiels (arbitres, délégués ...),
- Les locaux annexes destinés aux exploitants et aux organisateurs (billetterie, stockage...),
- Les locaux annexes et leurs réserves destinés aux spectateurs (sanitaires, buvettes, boutiques, infirmeries),
- Les espaces de convivialité en liaison avec les gradins affectés à leurs usagers (loges, salons),
- Les locaux annexes destinés au service dans les espaces de convivialité (offices du traiteur ...),
- Les locaux destinés aux médias, journalistes, commentateurs de radio et de télévision, photographes et techniciens R/TV,
- Les locaux destinés à la sécurité (magasins, PC...),
- Les zones de stationnement protégées, réservées aux joueurs et officiels, aux services de secours et de sécurité, ainsi que celle des cars TV et le stockage des camions des tourneurs

### 5.3.2. Fonctions accessibles directement depuis l'espace public

- L'administration de l'Aréna, les billetteries et les contrôles d'accès,
- Les espaces commerciaux notamment la boutique du Club Résident
- Les restaurants (la brasserie, le restaurant panoramique...)
- Les Bureaux (28 000 m<sup>2</sup> utiles)
- Le Centre de remise en forme

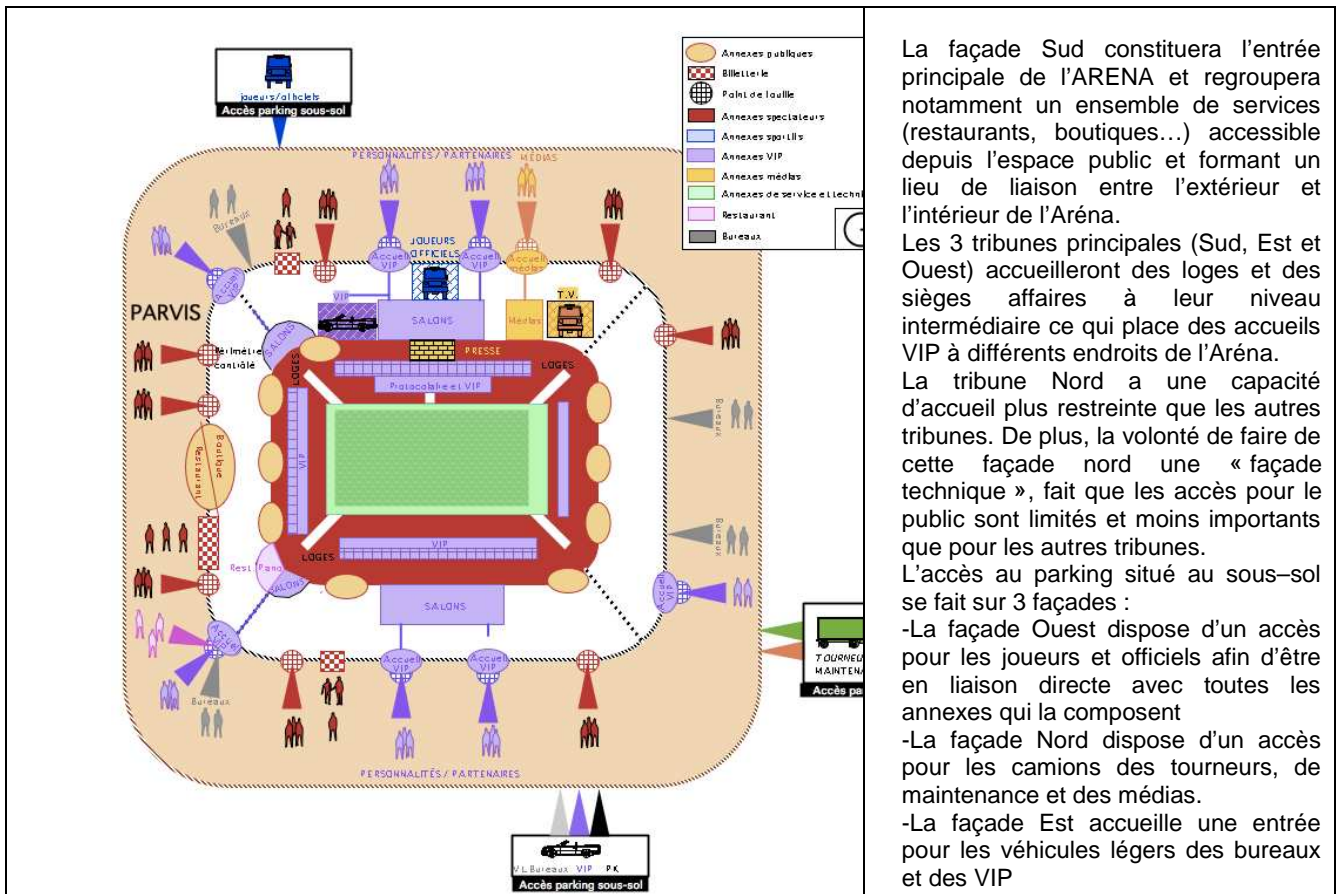
### 5.3.3. Hors enceinte

La difficulté en l'espèce tient aux limites foncières du site, la dimension de ce dernier ne permet pas de faire un aménagement important des espaces autour de l'équipement. L'équipement en lui-même occupera la totalité du site, ainsi les aménagements autour de l'ARENA constituent essentiellement des aménagements de la voirie (rue autour du site, parvis...) qui seront du ressort de l'EPA Seine-Arche.



### 5.3.4. Schémas fonctionnels généraux

#### Schéma de principe d'organisation des abords pendant les manifestations



Le stationnement réservé aux publics identifiés (personnalités, protocolaires, abonnés loges, partenaires « sièges affaires », officiels, journalistes...) sera en sous sol de l'ARENA. Il faut cependant rappeler qu'une part des parkings sera utilisée par les bureaux. Les places restantes pourront être utilisées en dehors des manifestations pour d'autres usages.

Les véhicules des joueurs (2 cars) et des officiels (10 places VL), ainsi que les cars de production télévisuelle (8 places) doivent bénéficier de zones protégées à l'intérieur de l'enceinte, avec des accès directs à leur secteur.

Au moins deux accès au terrain doivent être créés au nord pour les véhicules d'entretien et de maintenance ainsi que les véhicules et engins d'aménagement de l'Aréna en cas de spectacles.

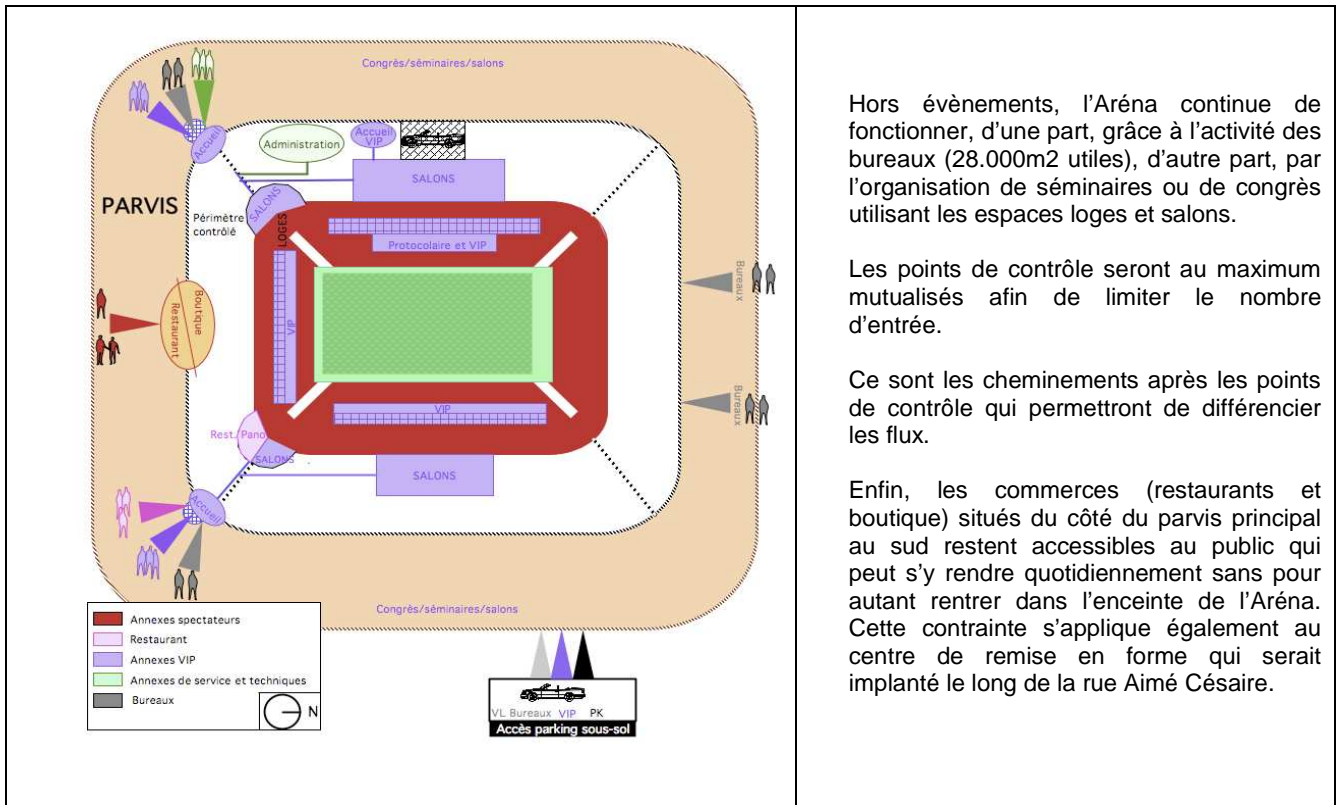
Les annexes publiques (buvettes, sanitaires, ...) sont réparties dans les différents secteurs de gradins.

Les billetteries seront en limite d'enceinte et dissociées des entrées.

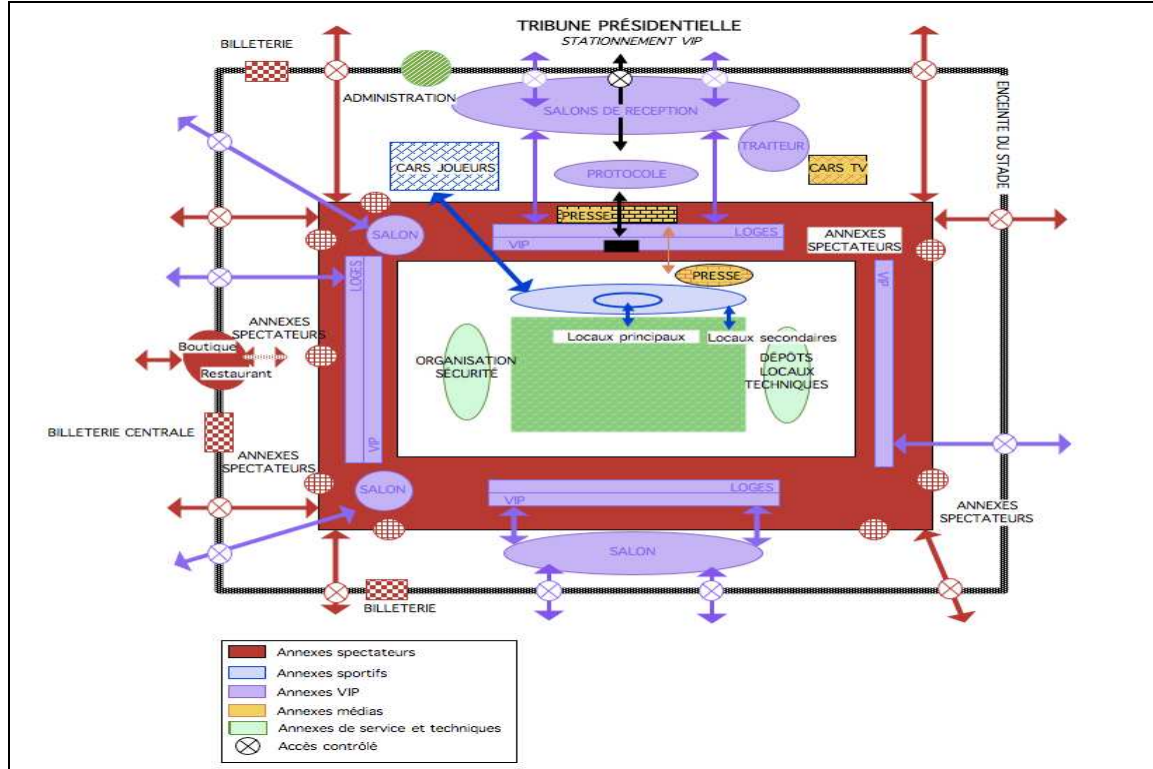


Les locaux administratifs et la boutique « club résident » seront implantés en limite de parvis sur la façade Sud de l'Aréna pour bénéficier d'un accès permanent depuis l'espace public.

### Schéma de principe d'organisation des abords hors manifestations :



### Schéma fonctionnel général de l'enceinte de l'Aréna :



## 5.4. L'AIRE CENTRALE : DE JEUX OU DE SPECTACLES

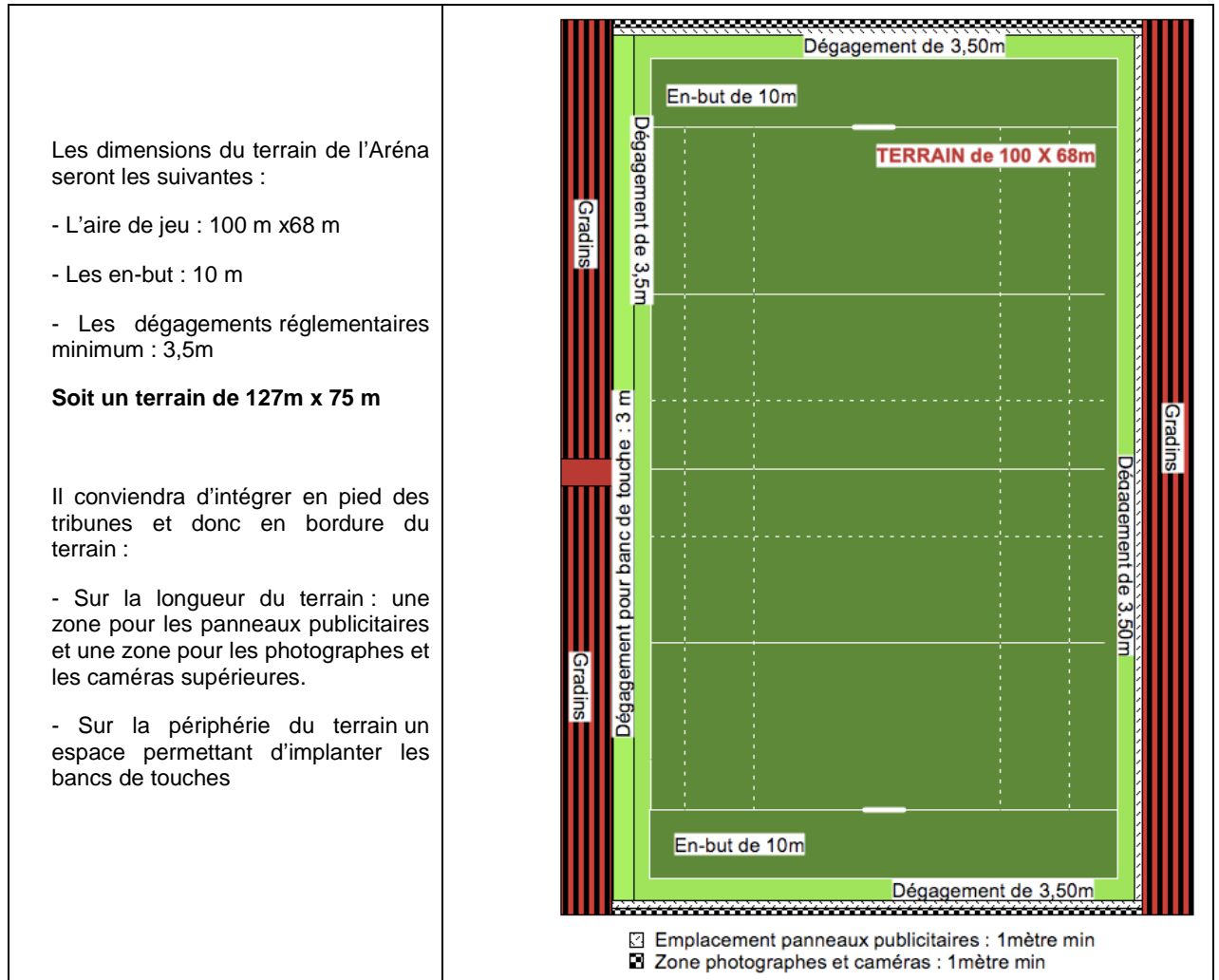
### 5.4.1. Extrait des règlements pour l'activité résidente

Objet du règlement	Recommandations FFR STADE de catégorie A
Dimensions aire de jeu	Longueur : 100 m maximum Largeur : 70 m maximum
Dimension en-but	10m minimum 22m au maximum
Dégagements	Plus de 3,50m avec main courante close dans la partie basse
Pente des sols	La pente maximale ne doit pas excéder 1 cm par mètre, aussi bien dans le sens de la longueur que celui de la largeur.
Niveau d'éclairément	Horizontal : 1000 Lux ; 1200 Lux dans la direction sur un plan perpendiculaire à l'axe de la visée de la caméra
Protection de l'aire de Jeu	Totalité de l'enceinte de jeu entourée par une main courante obstruée par les supports des panneaux publicitaires. Implantation à au moins 3,50m de la ligne de touche et des lignes de fond de but.
Orientation du terrain de jeux	Orientation optimale : N-S Éviter l'éblouissement des spectateurs et notamment des médias et VIP



### 5.4.2. Contraintes dimensionnelles

- Pour l'activité principale : le rugby



#### Les autres évènements sportifs

D'autres activités sportives pourront être accueillies si elles n'entraînent pas de contraintes supplémentaires sur les dimensions de l'aire centrale.

#### Spectacles sportifs

Le développement des grands shows sportifs se fait principalement autour des sports mécaniques. La configuration grande jauge est la plus probable. L'aire d'évolution des spectacles sportifs concerne donc la totalité de l'aire centrale. Celle-ci recevra des aménagements en conséquence notamment pour réaliser des pistes pour des courses d'autos et de motos éventuelles.



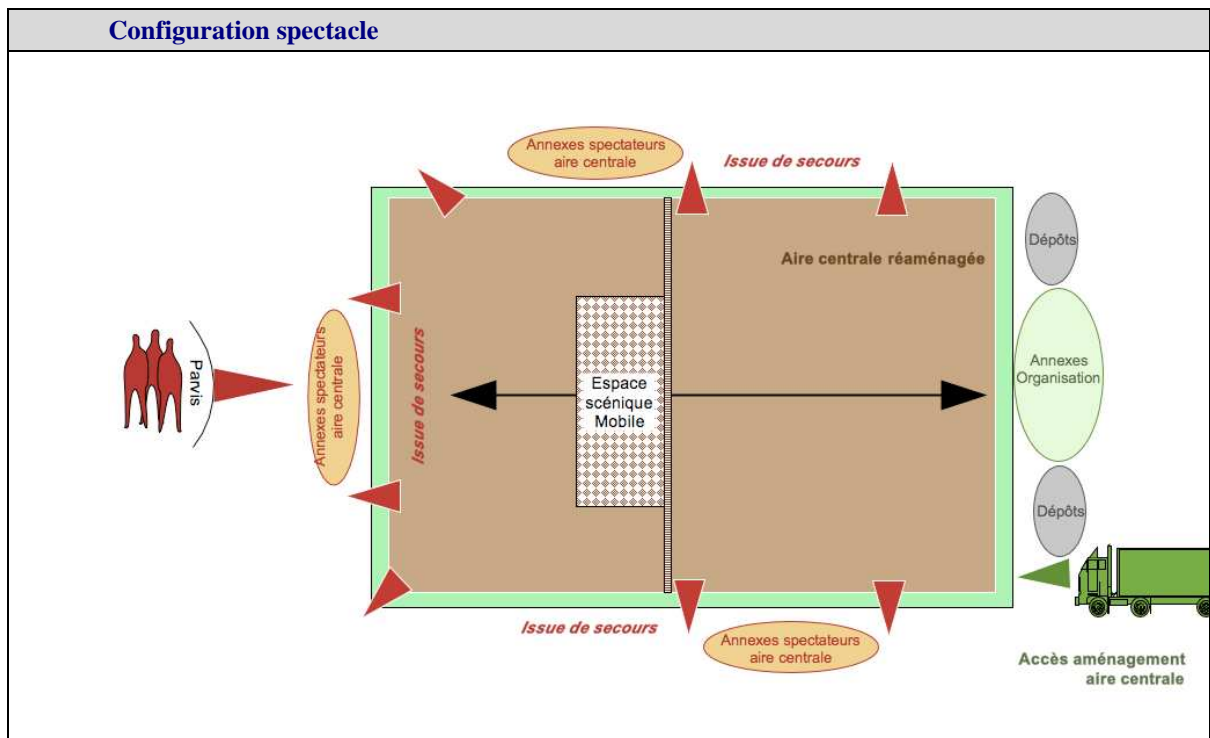


## Spectacles culturels

Deux configurations sont envisageables :

En grande jauge, l'espace scénique est implanté en général à une extrémité du terrain (du côté des accès techniques, c'est à dire façade nord) avec des scènes de dimensions variables pouvant aller jusqu'à 60\*25m,

En petite et moyenne jauge, l'espace scénique sera implanté de façon variable sur la longueur du terrain. En effet, selon le nombre de spectateurs, l'espace scénique est amené à être plus ou moins éloigné de l'extrémité du terrain. En revanche il sera de dimensions inférieures à 25\*15m.



- **Synthèse des contraintes dimensionnelles pour l'aire centrale et préconisations retenues**

Afin d'accueillir d'une part, différentes disciplines sportives, et d'autre part des spectacles, l'aire centrale doit pouvoir être modulable.

Par conséquent, l'ARENA disposera d'une aire centrale permanente de **127 mètres de longueur et de 75 mètres de largeur** et sera recouverte de manière permanente d'un **gazon synthétique**.

L'ARENA disposera également de gradins mobiles permettant d'offrir une aire centrale plus importante soit pour disposer d'une configuration de terrain spécifique, soit pour disposer d'une voirie lourde en bordure de terrain. C'est pourquoi les 6 premiers rangs de gradins de chacune des tribunes seront rétractables.

Avec les gradins repliés, l'aire centrale fera alors 140,6m de longueur et 88,6m de largeur.



- **Contraintes techniques :**

- **Compte tenu du classement souhaité pour l'aire de jeu :**

Les caractéristiques du revêtement respecteront le cahier des charges des fédérations concernées et les normes AFNOR précitées,

Le niveau d'éclairage du terrain pour l'activité principale sera au minimum de 1500 lux à la mise en service de l'installation, et sera maintenue à un niveau **> 1200 lux**. De plus, le rapport entre l'éclairage maximum et l'éclairage minimum ne devra pas être supérieur à 2,5. Cependant, le niveau d'éclairage étant appelé à évoluer (caméra HD...), le dispositif d'éclairage artificiel doit permettre de s'adapter à de nouvelles contraintes.

Pour la protection de l'aire de jeu par rapport aux gradins, il sera prévu une main courante d'au moins 1,10m de haut et clôturée dans la partie basse. Une protection spécifique de l'accès aux vestiaires depuis le terrain (tunnel télescopique) est nécessaire. Cet accès doit par ailleurs être toujours sous le contrôle total et exclusif de l'organisateur.

- **Compte tenu de la polyvalence souhaitée :**

L'aire centrale devra être facilement aménageable pour accueillir les différentes configurations envisagées. Cet objectif s'oppose à la nécessité de disposer d'une aire de jeu de bonne qualité. Le fait de disposer d'une pelouse synthétique permet de réduire cette opposition. Néanmoins, l'aire de jeu devra quand même être protégée.

Pour gérer cette contradiction, le projet intégrera des solutions techniques classiques et/ou innovantes pour répondre aux contraintes suivantes :

Assurer en permanence une qualité de jeu pour le club résident,

Effectuer très rapidement la mise en place des transformations, grâce notamment à la possibilité d'accéder et de circuler avec des véhicules à l'intérieur de l'enceinte sportive et sur l'aire centrale,

Réduire au maximum les contraintes techniques pesant sur les organisateurs pour optimiser les conditions de travail et minimiser le coût des spectacles.



6.1. UNE HISTOIRE, UNE LEGENDE



**RACING METRO 92**  
LE CLUB DES HAUTS-DE-SEINE

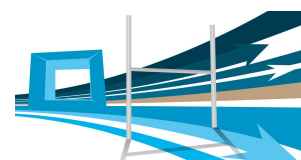
Le **Racing** c'est le travail, l'effort et la combativité assaisonnés d'une sorte de légèreté élégante et joyeuse : c'est la French attitude, mélange de fair-play, de solidarité et de convivialité.

Le Racing incarne le rugby : un sport de voyou joué par des gentlemen. C'est faire sérieux sans se prendre au sérieux.

**L'histoire commence en 1882** pour le Racing. Le Racing naît au rugby et propage sa légende tout au long du siècle suivant. En 1928, pour l'US Métro.

Dans une stratégie de croissance, en 2001, le Racing et l'USMT au travers de la section rugby s'unissent. C'est alors tout naturellement que la Croix-de-Berny, terrain de l'USMT, devient le lieu de vie et d'entraînement du Racing-Métro. Comme une formalisation de l'union, le club, qui ne regroupe que les sections professionnelles, prend alors le nom de Métro Racing et Eric Blanc avec Yves Legagneux en deviennent Co-Présidents. Dès 2005, le besoin d'un territoire conforme aux ambitions de l'équipe se fait sentir. Le nouveau club sera accueilli par les Hauts-de-Seine et en signe de reconnaissance pour le «92», devenu territoire officiel, le Métro-Racing devient Racing-Métro 92.

<p><b>Championnat de France</b></p> <p>Champion de France 1892, 1900, 1902, 1959, 1990</p> <p>Finaliste 1893, 1912, 1920, 1950, 1957, 1987</p> <p>Champion de France Juniors Reichel 1954, 1958, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1970, 1975, 1978, 1984, 1987</p> <p>Champion de France Juniors Crabos 1994</p> <p>Champion de France Cadets 1986, 1992</p> <p>Champion de France des équipes réserve 1975, 1976, 1977, 1983</p> <p><b>Challenge Yves du Manoir</b></p> <p>Finaliste 1952</p> <p><b>Coupe de l'Espérance</b></p> <p>Champion 1918</p> <p><b>Challenge Rutherford</b></p> <p>Finaliste 1952</p>		<p><b>Palmares U.S.M.T</b></p> <p>Champion de France de troisième série 1932</p> <p>Champion de France de Fédérale B 1984</p> <p>Vice-champion de France de deuxième série 1933</p> <p>Vice-champion de France des équipes réserve 1977</p> <p>Vice-champion de France des équipes réserve 1993</p>
--	--	---



## **6.2. UN CLUB FORMATEUR**

---

### **Les écoles de Rugby du RCF et de l'US Métro**

Près de 1 000 licenciés du RCF et de l'US Métro, âgés de 6 à 17 ans, constituent un des plus grands réservoirs de rugbymen en herbe de France.

Les Objectifs : favoriser le jeu et la technique, connaître son corps, canaliser ses efforts, Transmettre...

### **Le Centre de Formation**

Créé en 2007, cette structure est un des piliers de la politique du Club pour ses projets d'avenir, elle accompagne ses 22 Espoirs sur le plan sportif, scolaire et médical. Lors de la Saison 2009/2010, 5 jeunes du centre ont joué en Top14.

### **Le Challenge Yves du Manoir**

Ce tournoi annuel, labellisé par la F.F.R., est ouvert aux écoles de rugby pour les catégories mini-poussins, poussins, benjamins et minimes. Il est « la » référence des rencontres de jeunes.

### **Le centre d'entraînement de la Croix de Berny**

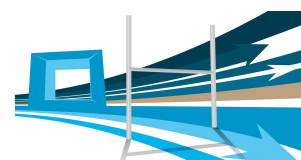
Situé à Antony, le centre d'entraînement du Racing Métro 92 est doté d'installations adaptées au Top 14 : Terrains en Gazon naturel, Salle de musculation, Club House...

## **6.3. LE CLUB DES HAUTS DE SEINE**

---

De tous temps, les Hauts-de-Seine ont été le département territoire du Racing.

Département attractif, créé en 1964, les Hauts-de-Seine forment une ceinture autour de Paris. Il est le département le plus peuplé de la petite couronne parisienne et possède un vivier exceptionnel d'entreprises.



## 6.4. UN CLUB DU TOP14 : UNE HISTOIRE D'AVENIR



En 2006, c'est l'arrivée de **Jacky Lorenzetti**, patron et fondateur de Foncia et aujourd'hui Président d'**Ovalto Investissement**, qui reprend la majorité des parts du club. Avec Jacky Lorenzetti à sa tête, le club a vu son budget passer de 2 millions à 10 millions d'euros en deux ans.

Deux ans après l'arrivée du nouveau président, une partie des objectifs fixés est atteinte : le club accède à la finale de Pro D2 mais échoue après prolongation face à Mont de Marsan. A une pénalité près, ratée à la dernière seconde, le Racing Metro 92 reste en Pro D2. Pourtant, le club a grandi de cette défaite et, fort de son expérience, remet cela un an plus tard.

Coaché par **Pierre Berbizier** depuis 2007, le Racing Métro 92 est devenu Champion de France ProD2 en mai 2009.

Pour la **saison 2009-2010**, le club retrouve l'élite et se donne le moyen de ses ambitions : maintenir le club dans l'élite du rugby français tout en rivalisant avec les meilleurs.

### L'équipe 2010 / 2011 :

Un effectif conservé à 75% (Bobo, Filloi, Lo Cicero, Chabal , Raiwalui, ...),

Un recrutement ciblé Top14... Benjamin Fall, Juan Martin Hernandez, Karim Guezal, Nicolas Durand...

